

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 8 juillet 2015

Point 2

Délibération n°2015-16 portant approbation du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration du 31 mars 2015.

Le quorum étant atteint ;

Le Conseil d'administration ;

Vu le Code de l'environnement ;

Délibère :

Article 1 : Le conseil d'administration se prononce sur le procès verbal de la réunion du Conseil d'administration 31 mars 2015 selon la disposition suivante :

Approbation

Approbation avec les modifications suivantes :

- pages 12 et page 18, l'intervenant non nommé est Olivier GALLET.
- page 29, les intervenants sont ceux de M. AYMERIC et non de M. de la Burgade.

Rejet aux motifs suivants :

Article 2 :

Le directeur de l'agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'agence.

Le Président du Conseil d'administration

Paul GIACOBBI

Le Directeur

Olivier LAROUSSINIE

Le Commissaire du gouvernement

Christian BARTHOD

Agence des aires marines protégées

Conseil d'administration

du 31 mars 2015

Étaient présents :

1) 1^{er} collège : représentants de l'État

M. Michel AYMERIC, *Secrétaire général de la Mer*

M. Thierry de la BURGADE, *représentant du ministre de la Défense*

M. Emmanuel CARLIER, *Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord*

M. Jean-Jacques DEBACQ, *représentant du ministre de l'Intérieur*

M. Philippe DEBET, *représentant du ministre chargé du Budget*

Mme Sidonie FOLCO, *représentante du ministre chargé de la Jeunesse et des Sports*

M. Olivier LETODÉ, *représentant du ministre chargé des Pêches maritimes et des Cultures marines*

M. Cédric LORET, *représentant du ministre chargé de l'Outre-mer*

Mme Marie-Anne MORTELETTE, *représentante du ministre des Affaires étrangères*

M. Emmanuel de OLIVEIRA, *Préfet maritime de l'Atlantique*

M. Hervé PARLANGE, *représentant le Préfet maritime de la Méditerranée*

M. Jean-Philippe QUITOT, *adjoint de la Directrice des Affaires maritimes, représentant du ministre chargé de la mer*

Mme Sophie REMONT, *représentante du ministre chargé de l'Énergie et des Matières premières*

M. José RUIZ, *représentant du ministre chargé de la Protection de la Nature*

M. Ludovic SCHULTZ, *représentant du ministre chargé de la Protection de la Nature*

2) 2^e collègue

M. Éric BANDEL, *représentant le secteur professionnel des Transports maritimes, désigné par le ministre chargé des Transports*

M. Pierre MAILLE, *président du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise*

M. Thomas CHANGEUX, *représentant le directeur général de l'IRD*

M. Bernard CRESSENS, *Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses*

M. Michel DAVERAT, *Association des Régions de France*

M. François DELUGA, *président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon*

M. Guy-François FRISONI, *représentant des Gestionnaires de réserves naturelles ayant une partie maritime*

M. Olivier GALLET, *représentant du personnel de l'Agence des aires marines protégées*

Mme Odile GAUTHIER, *représentante de la présidente du CA du Conservatoire du Littoral*

M. Paul GIACOBBI, *député, Président du Conseil d'administration*

M. David GRZYB, *représentant des PNR intéressés, sur proposition de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux de France*

Mme Odette HERVIAUX, *sénatrice*

M. Thierry LAFON, *représentant désigné par le Comité national de la Conchyliculture*

M. Denez L'HOSTIS, *représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141 ou de Fondations, FNE*

Mme Murielle MILLOT, *représentant le président-directeur général de l'IFREMER*

M. Michel MOLY, *président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion*

M. Gérard ROMITI, *Comité national des pêches maritimes et des élevages marins*

Mme Christine SOURD, *représentante des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141 ou de Fondations, WWF*

Assistaient également à la réunion :

M. Christian BARTHOD, *Commissaire du Gouvernement*

Au titre de l'Agence des aires marines protégées

Mme Catherine CANOVA-RAMET, *Directrice déléguée PNM Estuaires picards et mer d'Opale*

M. Thierry CANTERI, *Directeur délégué PNM Iroise*

Mme Patricia CROZON, *assistante de Direction*

M. François GAUTHIEZ, *directeur du département appui aux politiques publiques*

Mme Chantal GAUTIER, *Agent comptable*

M. Olivier LAROUSSINIE, *Directeur*

M. Pierre LECA, *Directeur du département PNM*

M. Gildas LE CORRE, *Directeur délégué PNM Golfe du Lion*

Mme Maëleonn LE DIAGON, *Secrétaire générale*

Mme Julie MOLINIER, *directrice adjointe des PNM de Mayotte et des Glorieuses*

M. Vincent RIDOUX, *Président du Conseil Scientifique*

Au titre des autres correspondants

M. Sébastien FLORES, *MEDDE*

M. Jérémie DRISCH, *ministère de la Défense*

Au titre du contrôle budgétaire régional

Mme Lisa BOUTELOUP, chargée de mission représentant le contrôleur budgétaire régional.

En qualité d'invités

Absents ou excusés :

M. Jérôme BIGNON, *personnalité qualifiée*

M. Gilles BOEUF, *personnalité qualifiée*

M. Emmanuel CAILLOT, *Forum des aires marines protégées*

M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, *Association des Maires de France*

Mme Claire COUTANT, *MEDDE*

M. Dominique GODEFROY, *président du Conseil de Gestion du Parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale*

M. Roger LE GOFF, *Président du Comité de pilotage d'un site Natura 2000 ayant une partie maritime*

M. Ferdy LOUISY, *président du CA de l'Établissement public d'un parc national ayant une partie maritime*

M. Jacques LUTHAUD, *représentant des Autorités chargées des actions de l'État en mer Outre-mer*

M. Régis MASSEAU, *président du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte*

M. Didier PETITJEAN, *représentant du ministre chargé du domaine de l'État*

M. Antoine PICHON, *représentant le Président du Conseil supérieur de la Navigation de plaisance et des Sports nautiques*

Mme Chantal SIMON-GUILLOU, *Assemblée des Départements de France*

Mme Isabelle TANCHOU, *représentante du ministre chargé de la Mer*

M. Christophe VERHAGUE, *représentant le secteur professionnel de la recherche et de l'exploitation des ressources minérales, désigné par le ministre chargé de l'énergie*

Ordre du jour

1 – Approbation de l'ordre du jour	7
2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du CA du 28 janvier 2015	7
3 – Approbation du rapport d'activité 2014 – Bilan du contrat d'objectifs.....	8
4 – Approbation du contrat d'objectifs et de performance 2015-2017.....	23
5 – Approbation du compte financier 2014, rapport financier.....	25
6 – Approbation du budget rectificatif n°1.....	30
7 – Approbation du plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses	30
8 – Délégations du Conseil d'administration aux Conseils de gestion des Parcs naturels marins du Golfe du Lion, d'Arcachon et des Glorieuses pour fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers pour certains types d'opérations définies aux plans de gestion, rendre des avis sur les demandes d'autorisation d'activités et sur les projets de schémas de mise en valeur de la mer....	54
9 – Délégation au Bureau pour rendre un avis sur les projets de modification des décrets de création des Parcs naturels marins de Mayotte et du Golfe du Lion.....	55
10 – Colloque AMP : point d'avancement	55
11 – Point d'information sur l'organisation du séminaire biogéographique Natura 2000.....	56
12 – Approbation de la subvention versée à l'Amicale du personnel.....	56
13 – Questions diverses.....	56
• Compte-rendu de la délégation accordée par le Conseil d'administration aux Conseils de gestion des Parcs naturels marins d'Iroise et de Mayotte pour fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers pour certains types d'opérations définies au plan de gestion.....	56

- Point sur la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité..... 56

(La séance est ouverte à 14 h 09 sous la présidence de M. Giacobbi.)

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Mesdames et messieurs, je suis très heureux de vous recevoir. Nous sommes réunis ici dans cette magnifique salle Félix Éboué, qui évoque un personnage très exceptionnel de notre Histoire ; il a été gouverneur du Tchad, zone où il n'y a pas de mer, mais c'est malgré tout un très grand personnage de l'Histoire.

Un certain nombre de personnes sont excusées, d'autres sont en retard, à commencer par M. Pierre Maille, qui va nous rejoindre. C'est le président du Parc de la mer d'Iroise, mais bientôt il ne le sera plus, à notre infini regret, puisqu'il a décidé d'arrêter son activité de conseiller général, et donc de président du Conseil général.

1 – Approbation de l'ordre du jour

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Vous avez l'ordre du jour sous les yeux.

Concernant le point sur la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité, nous entendrons avec grand intérêt ce qu'en dira le préfigurateur principal, qui n'est autre que M. Olivier Laroussinie.

J'imagine qu'il n'y a pas de remarque sur cet ordre du jour.

(Aucune remarque.)

2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du CA du 28 janvier 2015

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous allons vous demander de procéder à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 28 janvier 2015.

Avez-vous des observations sur ce procès-verbal du 28 janvier 2015 ?

M. LAFON.- Je sollicite votre indulgence sur la confusion dans mes propos. C'était suite au problème qui avait été soulevé pour la représentation des structures professionnelles au sein des Conseils de gestion des aires marines protégées.

J'avais signifié que pour la conchyliculture à Arcachon, nous avons pris l'option de mettre des permanents de la structure professionnelle en place. Mon propos était un peu confus. Les permanents de la structure professionnelle ont un poste de suppléant. Ce qui a été demandé ici au Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées, étant donné que je siége en tant qu'élu, mais qu'il n'est pas prévu de poste de suppléant, c'est, en cas d'impossibilité de ma part d'être présent, qu'un permanent du CNC puisse venir siéger. Dans ce cas, il avait été entendu qu'il pourrait venir, mais n'aurait pas droit de vote. Je tenais juste à préciser mon propos qui avait été un peu confus et qui avait amalgamé les deux situations.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- C'est effectivement un élu qui doit être présent ; s'il ne peut pas, je crois qu'il n'y a pas de difficulté à ce que ce soit un permanent, mais alors avec voix

consultative et non pas voix délibérative, car ne prenant pas part au vote. Vous souhaitez donc que nous le précisions bien dans le compte rendu. Nous clarifierons votre demande en vous soumettant une nouvelle rédaction.

Avez-vous d'autres observations ? Il n'y en a pas.

(Moyennant cette modification, le procès-verbal est adopté.)

3 – Approbation du rapport d'activité 2014 – Bilan du contrat d'objectifs

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous allons passer à l'approbation du rapport d'activité 2014 et au bilan du contrat d'objectifs. Qui le présente ?

M. LAROUSSINIE.- Nous vous avons fait en janvier une présentation des trois dernières années de façon très positive, en images. Cette fois, nous vous faisons un rapport d'activité en bonne et due forme, sans rien masquer des difficultés que nous avons pu rencontrer pendant ces trois dernières années, ni de ce que nous n'avons pas pu faire, contrairement à ce qui était prévu au contrat d'objectifs. Ce sont Pierre LECA et François GAUTHIEZ qui vont vous présenter à la fois le rapport d'activité 2014 et les trois années du contrat d'objectifs, qui s'est terminé à la fin de l'année 2014.

M. LECA.- Bonjour à tous.

Concernant ce compte rendu d'activité, je vais commencer par vous parler du bilan de tout ce qui s'est passé sur le contrat d'objectifs sur les parcs naturels marins au cours des trois dernières années, 2012-2014.

Vous avez la carte des différents parcs naturels marins – je ne vais pas rentrer dans le détail –, plus la métropole. Je vous rappelle que les Parcs de Mayotte et des Glorieuses se situent ici, puis la Martinique, et ensuite nous sommes en métropole, avec des missions d'étude et des parcs naturels marins.

Finalement, sur cette durée du COB, nous avons fini le dossier du bassin d'Arcachon dans les missions d'étude, c'était l'un des objectifs du COB.

Nous avons une autre mission d'étude, le Golfe normand-breton, qui a bien démarré. A la mi-2013, les éléments étaient quasiment complets sur la concertation, mais avec des blocages politiques qui ont conduit à suspendre la concertation et aujourd'hui, le processus est arrêté. Il reprendra sans doute après les régionales.

Côté Martinique, l'arrêté a été pris en avril 2012, et l'installation de la mission d'étude a commencé en 2013. Cela fait suite aux problèmes de moyens que nous avons pu avoir.

Pour la Corse, nous avons, pendant la période du COB, un arrêté de mise à l'étude du 5 juin 2014, et l'installation de la mission d'étude est en cours. Nous sommes en train de finaliser le recrutement du chef de mission et la signature d'une convention avec l'Office de l'Environnement de la Corse pour conduire la mission d'étude.

Pendant cette période du COB, nous sommes passés de trois à six parcs naturels marins, avec la création du Parc naturel marin des Glorieuses, dont nous parlerons tout à l'heure ; puis, le 11 décembre 2012, le Parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale était créé et enfin le dernier-né, le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon, le 5 juin 2014.

Dans les présentations, vous verrez que je fais référence aux axes stratégiques et aux objectifs du COB. Nous avons donc des niveaux de déploiement variables sur les Parcs. Le Parc de l'Iroise a un plan de gestion. Je rappelle qu'une fois que le Parc est créé, il y a trois ans pour

établir un plan de gestion. Une fois que le plan de gestion est établi, on met en place un tableau de bord qui va permettre d'améliorer la gestion, et progressivement, au fur et à mesure du développement des parcs, on met en place les équipes.

Sur l'Iroise, nous sommes dans un Parc qui est maintenant majeur. Même si j'ai mis un peu d'orange à la fin sur l'équipe, les effectifs ne sont pas complètement suffisants pour conduire tout ce que doit faire le Parc.

Sur Mayotte, le plan de gestion a été finalisé. Le tableau de bord est en cours de mise en place ; j'ai mis de l'orange car nous en sommes à environ 20 % de mise en place du tableau de bord. L'équipe est aujourd'hui limitée par rapport à tout ce qu'il y a à faire à Mayotte, limitée et fragile puisqu'il y a beaucoup d'emplois « précaires ».

Sur les Glorieuses – je rappelle que c'est la même équipe sur Mayotte et les Glorieuses, et donc le même problème sur les équipes –, le plan de gestion vous sera présenté aujourd'hui et le tableau de bord sera à démarrer dans la foulée.

Le Golfe du Lion a finalisé son plan de gestion et est en train de travailler sur le tableau de bord. L'équipe est là aussi fragilisée, côté ingénierie dans les chargés de mission, mais surtout, nous n'avons pas les moyens de mettre en place une équipe de terrain en 2015.

Sur les Estuaires picards et la mer d'Opale, le plan de gestion est en cours. On ne parle pas de tableau de bord, mais même pour le plan de gestion avec les équipes en place, les équipes sont très limitées. Elles ne pourront, dans l'année 2015, se consacrer uniquement au plan de gestion et elles ne pourront pas forcément faire d'action de préfiguration ou rendre beaucoup d'avis autour de cela.

Pour Arcachon, dès le départ, nous partons dans quelque chose d'orange, dans la mesure où nous sommes en cours de recrutement du directeur délégué – qui sera très probablement d'ailleurs une directrice déléguée –, et il y aura seulement deux chargés de mission pour démarrer, ce qui rendra le démarrage du plan de gestion difficile. Ce sera d'autant plus difficile que nous avons quasiment un an de retard par rapport à la création du Parc. En effet, le temps de mettre en place le Conseil de gestion, nous avons perdu pas mal de temps.

Voilà, vous voyez des choses qui deviennent très tendues dans les équipes des parcs pour atteindre les objectifs et faire fonctionner les parcs tels qu'ils sont conçus.

Nous parlions du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon ; j'en profite pour justement saluer l'arrivée de François Deluga, président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon.

Dans les domaines de recueil et traitement de données, nous pouvons aujourd'hui évaluer que l'Iroise est à environ 85 % de l'évaluation de son état initial, de la connaissance de son Parc, avec des travaux importants qui ont été faits ces dernières années sur la bathymétrie fine des zones côtières et d'autres choses. Je ne vais pas tout vous détailler, nous en avons parlé lors du dernier Conseil de gestion.

Mayotte est à 50 % de cet état initial dans la zone côtière, puisque nous avons une zone hauturière importante à Mayotte et avec les Glorieuses, où nous avons très peu de connaissances.

Le Golfe du Lion commence. Le travail sur le plan de gestion a mobilisé quasiment toutes les forces vives du Parc. Aujourd'hui, nous redémarrons dans une phase dans laquelle les choses devraient avancer sur le sujet.

Voilà un exemple de bathymétrie fine du côté de l'Iroise. C'est de la bathymétrie aéroportée et faite en bateau, une combinaison des deux, qui, une fois que nous avons des connaissances

aussi fines, permet là-dessus de plaquer des écosystèmes de manière beaucoup plus précise et de mieux comprendre ce qu'il se passe.

Concernant les avis rendus par les parcs, ceux-ci commencent à vivre en 2014. 70 avis ont été remis par les parcs, dont 4 avis conformes. Nous sommes très pris par les avis sur les organisations de manifestations nautiques ou sportives.

Ensuite, il y a des choses sur la qualité des eaux, les rejets en mer, ainsi que des demandes d'AOT, puis des choses plus précises sur le patrimoine naturel, etc. Cet indicateur est intéressant car cela montre que les parcs sont pris en compte, qu'ils existent dans les circuits de mise en place et d'instruction des activités et des demandes d'activités, alors qu'au début, c'est difficile et on ne pense pas à demander l'avis du Parc. Après, il faut parfois se freiner un peu parce que l'on demande l'avis du Parc pour tout, et il arrive que la mer ne soit pas vraiment touchée. Ce n'est donc pas forcément intéressant pour le Parc lorsqu'on lui demande des avis sur la couleur des toits.

On voit que l'on n'abuse pas des avis conformes. Il y en a eu 3 en Iroise et 1 à Mayotte cette année. L'avis conforme est quelque chose qui n'intervient que lorsque l'on ne peut vraiment pas faire autrement, et qui n'est pas forcément négatif. Il y a des avis conformes positifs, ou des avis conformes avec réserve ou recommandation. C'est toute la force d'un avis conforme.

On voit bien la proportion : 70 avis, 3 avis conformes. Nous ne sommes pas du tout dans ce que les gens veulent démontrer en disant qu'un parc interdit tout, etc. Je le répète, les avis ont été des avis avec des recommandations plutôt qu'avec des interdictions.

La vie d'un parc, ce sont les avis, mais aussi les propositions de réglementation. Là aussi, on voit que les Parcs ont commencé à fonctionner de ce côté avec, en Iroise, des choses sur l'interdiction des véhicules nautiques à moteur dans l'archipel de Molène, une réglementation sur l'utilisation du peigne à Hyperborea pour la récolte des algues, et des encadrements d'activité de découverte de la faune.

A Mayotte, ce n'est pas vraiment une proposition de réglementation, mais la PCP [*politique commune des pêches*] s'applique à Mayotte avec la départementalisation, et des propositions sont faites pour limiter l'accès dans la zone des 100 miles, ainsi que sur la représentation au Conseil maritime ultra marin.

Dans le Golfe du Lion, il est à noter la mise en place d'une réglementation sur la pêche aux oursins, aussi bien pour la pêche professionnelle que pour la pêche récréative. C'est quelque chose de très intéressant parce que tout le monde a travaillé autour de la table, aussi bien les professionnels que les pêcheurs récréatifs, pour dire qu'il fallait faire quelque chose, et en fonction des suivis qui ont été faits par le Parc sur la ressource en oursins. Aujourd'hui, tout le monde y retrouve son compte.

Au niveau des interventions sur le patrimoine marin, les deux Parcs qui interviennent essentiellement sont l'Iroise et Mayotte. On le voit dans l'état d'avancement de ces Parcs. Il y a eu plusieurs opérations en Iroise sur le suivi des cantonnements à langoustes ou le ramassage expérimental d'algues vertes — ce sont des choses importantes — et la mise en protection d'un certain nombre de phares.

De l'autre côté, à Mayotte, la participation au nettoyage des déchets sous-marins sur la réserve de M'Bouzi, mais également la mise en place de lutte contre les chiens errants, qui en est à son début. Je vois des gens qui sourient. C'est vis-à-vis de la ponte des tortues. C'est de la biodiversité, la protection des tortues qui vont pondre ; les chiens viennent à la fois empêcher les tortues de venir, mais aussi dégrader les nids.

Sur la réduction des impacts des activités, nous sommes plutôt dans des appels à projet en Iroise avec des choses sur les ports propres ou des programmes ECONAV à Mayotte.

Sur les Estuaires picards, c'est quelque chose qui a été démarré dès le début du Parc, parce qu'il y avait une opportunité sur le diagnostic territorial approfondi pour les sports de nature permettant de faire un état des lieux, et aussi une grande implication de tous les parcs de la côte Atlantique et Manche-mer du Nord sur les « LIFE » pêche à pied, qui est un projet européen dans lequel les parcs sont pleinement impliqués, comme le reste de la côte.

Un volet important, et qui prendra de plus en plus d'importance : il s'agit des équipements d'accueil dans le domaine de l'intervention. Pour adapter les équipements et limiter les impacts des activités sur la biodiversité, on voit qu'aujourd'hui, ce sont essentiellement des dispositifs de mouillage, que ce soit en Iroise pour l'expérimentation de mouillage et voir quels sont les mouillages adaptés afin d'éviter d'abîmer les herbiers, ou à Mayotte avec la mise en place et l'entretien de mouillages écologiques pour les usagers du lagon, usagers professionnels, clubs de plongée etc., comme pour les usagers de loisir.

Dans le Golfe du Lion, c'est la même chose avec des dispositifs d'amarrage qui avaient été initiés dans le cadre de Natura 2000 et dont le Parc a, si ce n'est repris les choses en main, du moins hérité de tout cela sur la côte, du côté de Paulilles. Cela permet, dans un premier temps, de faire une expérimentation, qui pourra se généraliser ou donner des méthodes à suivre pour le reste du Parc.

Sensibilisation et pédagogie : ce sont des choses qui ont été importantes dans ce COB et dans la mise en place de l'Iroise et de Mayotte, avec des enquêtes sur les images des parcs. Cela a été fait en Iroise parce que l'on avait suffisamment de recul, ce sera fait à Mayotte prochainement.

Des chartes de bonnes pratiques sont mises en place ; il y en a deux en Iroise pour le moment, une à Mayotte, ainsi qu'une autre dans le Golfe du Lion qui n'est pas mentionnée ici, et surtout, des travaux vis-à-vis des scolaires avec deux programmes emblématiques qui commencent vraiment à fonctionner. On le voit sur le site Internet : il s'agit des « P'tits Mousses de l'Iroise », qui fonctionne très bien avec les scolaires et les enseignants ; et des programmes similaires à Mayotte, avec « Les P'tits Foundis du Lagon » et les dessins animés que l'on vous avait présenté à une époque sur « Le Foundi du Lagon », qui ont un succès assez important et qui permettent de toucher les élèves.

Le nombre d'élèves touchés est de l'ordre de 700, dans des vrais partenariats avec les élèves. Les classes travaillent sur des sujets. Enfin, les sciences participatives dans l'association sont des choses qui se mettent en place petit à petit.

Des manifestations ont pris de l'importance, avec en Iroise une opération sur « Les phares complètement à l'Ouest », qui était une manifestation événementielle.

A Mayotte, on a recréé, pour la première fois depuis longtemps, une course de pirogues traditionnelles ; cela va se mettre en place.

Au niveau du Golfe du Lion, c'est une participation aux Fêtes de la Mer, qui étaient déjà en place, mais auxquelles le Parc apporte des éléments.

Les Estuaires picards commencent à travailler sur la Journée mondiale des Océans et ont un outil de promotion intéressant.

Surveillance et police sont aussi des aspects qui se développent, qui se mettent en place.

En Iroise, on a complètement assis ces aspects avec la mise en place d'une stratégie de surveillance. Des agents font des opérations de police sur les zones jugées sensibles, le but du

jeu étant que l'on ne peut pas tout surveiller, avec 210 jours/agent consacrés à la surveillance. Pour l'année 2014, 12 procès-verbaux ont été dressés. Ce ne sont pas seulement les procès-verbaux qui sont significatifs, ce sont bien aussi les jours de présence.

Côté Mayotte, c'est beaucoup plus difficile. Au début, c'était le Conseil de gestion qui ne souhaitait pas que le Parc s'implique beaucoup dans la police ; aujourd'hui il est demandeur. Parallèlement, la Brigade Nature de Mayotte est mise en place pour le braconnage des tortues, en partenariat avec l'ONEMA et l'ONCFS, et assure la police de l'environnement sur l'ensemble du territoire. Elle commence aujourd'hui à être opérationnelle car c'était assez compliqué à mettre en place.

L'équipe de Mayotte a également eu des problèmes d'avaries de navires pendant quasiment toute l'année 2013, ce qui fait que les opérations ne sont pas aussi nombreuses que ce que l'on aurait souhaité ; néanmoins, cela commence à se mettre en place. C'est pour cela que l'indicateur est encore un peu orange sur le sujet.

Si on regarde la couverture des zones sensibles, on estime aujourd'hui qu'en Iroise, sur les zones très sensibles, la surveillance – ce n'est pas seulement celle du Parc, c'est celle de l'ensemble des administrations concernées – couvre à peu près 100 % des zones.

A Mayotte, on voit bien que ce n'est pas le cas, loin de là.

Je ne parle pas des Glorieuses qui sont complètement isolées, et sur lesquelles c'est quasiment 0 % aujourd'hui, donc assez peu.

Les moyens de surveillance sur l'Iroise couvrent à peu près bien le Parc alors qu'à Mayotte, on couvre essentiellement le lagon. Le large est très peu suivi. Il n'y a que quelques opérations très ponctuelles.

Un plan de contrôle est mis en place en Iroise. À Mayotte, on commence à en mettre en place. Ce qui s'appelle « coordination Mayotte et Glorieuses » est sur le hauturier, entre les deux zones économiques de Mayotte et des Glorieuses, où rien n'est fait. Des réflexions sont encore en cours. A une époque, l'objectif était d'avoir un bâtiment multi-missions. Je crois que les discussions continuent aujourd'hui sur le sujet, mais nous sommes vraiment complètement nus dans cette zone.

Nous avons fini sur les aspects sur les parcs naturels marins. Avez-vous des questions sur le sujet ou passons-nous à la suite ?

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ?

M. GALLET.- J'ai juste une remarque à faire. A l'origine du COB, il était demandé dix Parcs naturels marins en état de fonctionnement. Résultat : au bout de trois ans de COB, nous sommes à six Parcs péniblement atteints, dont trois qui ne fonctionnent quasiment pas ou qui sont à l'arrêt. Je ne parle pas de Pertuis-Gironde qui va venir sans aucun moyen. Nous ne pouvons malheureusement pas dire que ce soit un bilan glorieux, faute de moyens et faute de personnels.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je voudrais saisir cette occasion pour saluer deux membres du Conseil d'administration ; tout d'abord, François Deluga qui nous rejoint au titre du Parc du bassin d'Arcachon. Il est le bienvenu dans ce Conseil d'administration. Il est connu d'un certain nombre d'entre nous.

Je voudrais également saluer, avec beaucoup d'honneur et de tristesse à la fois, la présence de Pierre Maille parmi nous. Nous avons souvent dit que le Parc national de la mer d'Iroise était un peu le grand frère, du moins l'aîné, de nos parcs marins. Je crois qu'il est le moment de rendre un hommage très simple – parce que je sais qu'il n'aime pas cela, ce n'est pas le genre

de sa maison – à Pierre Maille, sans qui ce Parc ne serait pas ce qu'il est, c'est une chose certaine. Grâce à son empreinte, ce Parc continuera, je l'espère, à être ce qu'il est. Je suis particulièrement sensible à ce qu'il soit venu aujourd'hui à cette réunion du Conseil d'administration. J'en suis très honoré et je crois que nous le sommes tous. Il a décidé de faire quelque chose de naturel, de prendre un peu de temps pour lui, ce qui me semble, au regard de la carrière et du travail, à tout le moins mérité, et je voudrais donc lui rendre hommage.

(Applaudissements.)

M. MAILLE.- Si vous me le permettez, Président, je dirai un mot.

J'ai présidé ce Conseil de gestion avec beaucoup de passion et d'intérêt, et je pense que le Parc marin de l'Iroise est sur de bons rails.

J'ai aussi eu la chance d'avoir un bon directeur, Thierry Canteri, ainsi que l'appui de l'Agence des aires marines protégées en permanence et de l'équipe, parce que le Parc marin de l'Iroise a la chance d'avoir une équipe. Je ne prolonge pas l'intervention qui vient d'être faite pour dire qu'un parc sans moyens est difficile à faire fonctionner.

J'ai mis fin à mon mandat de conseiller général. Demain, je transmettrai la présidence à une présidente pour le Conseil général du Finistère, qui désignera dans quelques jours un nouveau représentant au Parc marin d'Iroise.

J'imagine que le futur ou la future présidente du Conseil de gestion poursuivra avec autant de passion et d'intérêt cette mission, qui est très passionnante. En effet, dans un Conseil de gestion, contrairement à ce que nous connaissons dans nos assemblées élues, lorsque nous entrons dans la séance, il n'y a pas de majorité acquise a priori sur les sujets. Il faut, sur chaque question, construire une majorité, permettre à chacun de s'écouter et de se comprendre, et ensuite arrêter une position qui soit la plus intelligente possible et la plus utile, à la fois pour développer le territoire et pour protéger ces ressources qui ont justifié la création d'un parc. Je souhaite que tous les parcs aient cette même chance d'avoir des équipes passionnées, et bien entendu des équipes.

Merci, Président, merci, monsieur le Directeur général, merci, Thierry, merci à vous tous.

(Applaudissements.)

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous porterons au compte rendu une magnifique définition de la gestion des parcs marins, selon laquelle il n'y a pas de majorité acquise et qu'il faut donc travailler au consensus. Merci infiniment.

Nous poursuivons.

M. GAUTHIEZ.- Merci, monsieur le Président.

Je vais présenter un bilan de l'activité du département de l'appui aux politiques publiques.

Pour rappeler l'activité de ce département, qui est complémentaire aux activités que vient de présenter Pierre Leca, les principaux sujets sont le développement des grandes aires marines protégées outre-mer ; en métropole, l'appui à deux grandes directives que sont Natura 2000 et la DCSMM ; les travaux d'ingénierie, peut-être moins lisibles mais très importants, qui viennent en appui aux parcs marins et aux différentes autres catégories d'aires marines protégées sur l'évaluation et la connaissance ; et des travaux d'animation du réseau des gestionnaires et de partenariats avec les professionnels et divers organismes nationaux.

Je suivrai assez scolairement la trame du rapport d'activité.

Le premier objectif concerne les séries de données statistiques sur la biodiversité marine, qui est en réalité l'objectif du COB portant le programme REMMOA sur la connaissance et

l'observation de la mégafaune ultra marine – mégafaune : il faut entendre les mammifères marins et les oiseaux. C'est un programme mené en partenariat avec l'université de La Rochelle. Vincent Ridoux ici présent, président du Conseil Scientifique, dirige l'unité Pélagis, qui est notre partenaire scientifique pour ce programme.

C'est un programme qui a pour ambition de développer un suivi de cette mégafaune dans chaque région ultra marine française, y compris dans le Pacifique, et qui se déroule, au plan technique et scientifique, de façon très satisfaisante. Nous avons des retours très positifs au niveau de la commission baleinière.

Les indicateurs du COB sont en rouge pour une raison très simple, liée aux moyens que nous avons eus pour développer ce programme, qui n'ont pas été en accord avec le calendrier et les jalons qui étaient prévus au début de ce COB. La principale difficulté rencontrée, qui explique la couleur des indicateurs, est le décalage dans le temps de l'ensemble du programme. En revanche, sur le fond, la qualité et le résultat des actions, je pense que nous avons tout lieu de nous féliciter.

Le deuxième objectif, ce sont les inventaires en appui à la création d'aires marines protégées. Un point fort, que je signale particulièrement, est un programme qui s'appelle PACOMM, pour l'acquisition de connaissances sur les mammifères marins en métropole. Ce programme a été lancé en 2011 et s'est terminé l'année dernière. Il est très important, en cela qu'il amène des éléments substantiels pour l'exercice de désignation de Natura 2000 au large, qui est en cours de réalisation aujourd'hui ; la concertation est en cours. Le programme PACOMM a amené des éléments très importants pour ce processus. C'était également un programme scientifique très lourd et très significatif.

Là aussi, une difficulté sur cet objectif : depuis le lancement de PACOMM, nous n'avons pas eu la possibilité de lancer de programme de grande ampleur comparable à ce que l'Agence avait initié dans la période précédente, ce qui, à terme, dans la période qui s'ouvre, ne manquera pas de constituer un problème, dans la mesure où ces inventaires sont le carburant qui alimente les dossiers de création de nouvelles aires marines protégées.

Troisième objectif du premier domaine d'activité : nous sommes toujours dans l'acquisition de connaissance, mais en l'occurrence, sur les états initiaux des aires marines protégées nouvellement créées. Le point fort est un programme très important qui a été déployé plutôt dans le COB précédent 2009-2011, terminé et valorisé pendant la période 2012-2014. Ce programme, qui s'appelle CARTHAM, est une grande action de cartographie des habitats marins dans une grande partie des eaux métropolitaines. Nous avons mené d'autres opérations, mais là aussi, après CARTHAM, il faut être conscient que des actions significatives n'ont pas pu être menées. En tout état de cause, l'idée d'avoir réalisé cette cartographie mutualisée des habitats marins, dans les sites Natura 2000 et dans un certain nombre de périmètres de missions d'étude de parcs marins, nous a beaucoup aidés et va continuer de beaucoup aider à la mise en œuvre de Natura 2000.

Quatrième objectif de ce domaine d'activité sur la connaissance : ce sont les suivis. Le point vraiment important, c'est la contribution de l'Agence à l'élaboration du programme de surveillance de la DCSMM. Nous sommes quasiment arrivés au bout du processus. Cette année, en 2015, nous sommes en période de démarrage de la mise en œuvre de ce programme de surveillance. Je rappelle que l'Agence était aux côtés de l'Ifremer, l'un des deux référents techniques et scientifiques en appui à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité, pour le pilotage de ce processus. L'Agence sera l'un des pilotes de la mise en œuvre de ce programme de surveillance dans les années qui viennent.

Concernant les autres actions marquantes, nous avons pu voir un film lors de la précédente séance du Conseil d'administration. Un certain nombre d'actions de démonstration technologique pour le suivi ont été déployées sur divers sites, en lien avec le Forum des gestionnaires d'aires marines protégées ; la mise en œuvre d'un indicateur EcoQO pour la convention OSPAR, concernant les oiseaux sur la sous-région marine Manche-mer du Nord. Puis il y a ce que j'appelle des travaux de préfiguration, c'est-à-dire des travaux plutôt scientifiques de cadrage méthodologique, de suivi ; par exemple, un indice que l'Ifremer a établi, à notre demande, sur la caractérisation de l'état de santé du coralligène en Méditerranée.

Du côté des difficultés ou des points moins satisfaisants, le processus Natura 2000 démarre lentement, et les suivis sont donc plutôt encore devant nous que mis en œuvre sur la période passée.

Dans le deuxième grand domaine, qui est celui de l'ingénierie, le premier concerne les stratégies environnementales concernant les milieux marins. Les points forts, ce sont des travaux assez importants qui ont vraiment permis de faire croître le réseau français des Aires Marines Protégées, avec un appui en Nouvelle-Calédonie qui a conduit à la création du Parc naturel de la Mer de Corail, décidée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, avec un appui technique assez important de l'Agence des aires marines protégées.

Aux Marquises également, c'est un sujet très fort pour nous, avec des études techniques assez originales dans le domaine du patrimoine culturel ou dans le domaine de la sensibilisation sur les aires marines éducatives et surtout, un appui pour l'inscription des Marquises au patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi que la création d'une grande aire marine protégée autour de l'archipel des Marquises. Il y a un « mais », sur lequel je vais revenir un peu plus loin.

Dans le même domaine, en métropole, nous avons appuyé l'élaboration du programme de mesures de la DCSMM en se concentrant sur les sujets liés à la biodiversité marine, qui sont notre cœur de métier.

Sur cet objectif, les difficultés consistent en un retard sur un travail qui doit conduire à l'élargissement des aires marines protégées en Océan Austral, dans les eaux sous juridiction française (Kerguelen et Crozet), qui sont liées à une certaine complexité de mise en œuvre, notamment avec nos partenaires scientifiques et les terres australes et antarctiques françaises.

Quant aux Marquises, je pense que c'est un élément de satisfaction, mais aussi un point de vigilance plus que de difficulté, sur le processus politique en Polynésie. L'action de l'Agence est dépendante de la volonté du gouvernement de faire avancer le processus. On voit que sur l'UNESCO, cela avance, mais peut-être pas aussi bien que cela devrait, et nous avons actuellement quelques interrogations sur le calendrier concernant la grande aire marine protégée, mais nous restons évidemment optimistes.

Du côté de l'élaboration des plans de gestion d'aires marines protégées, le sujet principal est, en métropole, l'appui général que l'Agence apporte au déploiement de la directive Natura 2000 et à la mise en gestion des sites Natura 2000 en mer. L'indicateur est en orange pour la principale raison que nos effectifs d'antenne ne sont pas suffisants pour aller à la vitesse que nous aurions souhaitée. Je vous donne un exemple : sur la façade Atlantique, avec nos moyens tels qu'ils sont aujourd'hui, nous prévoyons un achèvement des DOCOB en 2020, du moins pas avant 2020 pour cette façade Atlantique, ce qui n'est pas forcément le calendrier que nous aurions souhaité initialement.

Voici un point concernant le sanctuaire AGOA, dont le Conseil de gestion a été installé suite à la prise en considération de l'Agence, processus que vous avez suivi ici au Conseil

d'administration, avec la délégation des compétences du Conseil d'administration à un Conseil de gestion qui sera désormais chargé de gérer ce sanctuaire.

Je viens d'évoquer les difficultés pour Natura 2000.

Du côté de la capitalisation des données, on trouve plusieurs indicateurs dans notre contrat d'objectifs. Nous n'allons peut-être pas rentrer dans les détails. Principalement, nous avons tout de même quelques actions qui avancent de façon satisfaisante.

Je voudrais saluer tout le travail que mènent les équipes de l'Agence sur la cartographie, qui est l'une des valeurs bien repérées de technicité de l'Agence. Un travail très important a également été réalisé sur le tableau de bord des aires marines protégées, avec la diffusion d'une méthodologie maintenant bien établie au niveau des réserves naturelles, au-delà des parcs naturels marins. Un défi nous attend : il s'agit de la mise en œuvre de cette méthode sur les sites Natura 2000.

Toujours dans le domaine de l'évaluation, mais avec un autre point de vue : le projet VALMER est le seul projet en France métropolitaine sur l'évaluation des services écosystémiques dans le milieu marin, projet conduit par l'Agence avec des partenaires scientifiques français et anglais puisqu'il s'agissait d'un programme européen.

Concernant les difficultés rencontrées dans cet objectif, nous avons peut-être un peu perdu de vue un projet qui était important au démarrage de l'Agence : le tableau de bord des mers françaises. Ce projet a été mis en suspens du fait d'un manque de commande politique vis-à-vis de cette idée de tableau de bord.

J'apporte un point de vigilance sur le système d'information Nature et Paysages, qui est très difficile dans sa mise en œuvre car nous sommes dans un dispositif d'une grande diversité de base de données, de systèmes très hétérogènes. Au-delà des premières impulsions que nous avons données lors du précédent COB, nous sommes aujourd'hui à un plateau sur le déploiement de ce système d'information. Le point de vigilance interne porte sur un défi important pour l'Agence, qui est le système de gestion de nos données.

« Expertiser les impacts et incidences de projets » : il faut noter une croissance très importante des avis et des expertises que l'Agence a rendus sur divers sujets, donc une activité vraiment en croissance et, je pense, un positionnement reconnu de l'Agence.

Le point de vigilance porte sur le positionnement dans le processus d'instruction des dossiers. Par exemple lors de l'actualité qui est celle de l'éolien, nous avons eu l'occasion d'en débattre avec le préfet maritime de l'Atlantique. L'Agence se positionne comme appui aux pouvoirs publics dans l'instruction de ces dossiers et également comme appui auprès de l'Autorité Environnementale, qui nous sollicite désormais régulièrement.

Sur l'international, l'une des actions vraiment marquantes du COB est l'organisation d'IMPAC 3. Nous avons déjà eu largement l'occasion d'en parler ici, avec son segment marseillais et son segment d'Ajaccio, segment politique qui était une innovation dans cette conférence qui, je le rappelle, est le Congrès International des Aires Marines Protégées, troisième du nom à Marseille et Ajaccio en 2013. C'était une contribution dans la logique de la valorisation d'IMPAC 3 et une contribution notable en 2014 au Congrès Mondial des Parcs à Sidney. Puis il y a eu des actions plus modestes comme l'animation avec l'IDDRI, un groupe de travail national sur les enjeux de protection de la haute mer.

Le point de vigilance est peut-être l'utilisation que l'on pourrait améliorer de l'Agence et des contributions potentielles de l'Agence sur les conventions de mer régionales.

Du côté de la réduction de l'impact des activités sur la biodiversité, nous avons quelques projets phares. Actuellement, le projet principal est le projet LIFE sur la pêche à pied, qui se déploie dans certains sites Natura 2000 et dans certains périmètres de parcs marins. Là aussi, cette action n'a pas encore avancé comme elle aurait pu, comme en témoignent d'ailleurs les indicateurs. C'est lié globalement à l'avancement Natura 2000, où les DOCOB sont aujourd'hui encore en préparation. Logiquement, ce type d'activité, qui relève de mesures d'application, n'est pas encore développé à la hauteur de ce qu'il sera dans l'avenir.

Pour ce qui est de l'appui aux gestionnaires, les indicateurs sont au vert. Ce sont des choses qui seront peut-être moins visibles ou plus routinières, mais très importantes, et qui tournent très bien. Il s'agit à la fois d'un appui au plan national aux gestionnaires, notamment à travers la réunion nationale annuelle, ainsi que des tables rondes mises en place au niveau de chaque façade en métropole et aux Antilles.

Concernant le développement d'expertises scientifiques et techniques sur les milieux marins et leurs usages, c'est un domaine qui n'a pas pu être développé à la hauteur de nos attentes et de nos intentions, et cela, clairement pour des questions de moyens. Je rappelle qu'une orientation stratégique du COB indique que l'Agence doit contribuer à la programmation de la recherche et développement, mais c'est quelque chose que nous n'avons pas vraiment pu faire. Le déploiement d'une stratégie scientifique de l'Agence n'a pas pu être mené selon nos souhaits. Néanmoins, il faut mentionner quelques réalisations, dont la principale est l'appui à un groupement d'intérêt scientifique qui a pour ambition de mobiliser les sciences humaines et sociales dans le domaine de l'appui à la gestion des aires marines protégées.

Sur l'organisation des colloques de niveau national et international, j'ai déjà parlé d'IMPAC 3. Un objectif a été spécifié : c'est l'organisation d'un colloque national sur les aires marines protégées – nous en parlerons tout à l'heure – ; il a été décalé dans le temps, mais il aura lieu en octobre 2015.

En matière de surveillance, il existe quelques actions de niveau national, à la fois en termes d'appui à la politique de surveillance proprement dite et en termes de développement technologique. Le point principal de vigilance est que le dispositif national de surveillance des AMP n'est pas complètement mûr aujourd'hui ; il n'est pas mûr comme l'est celui de surveillance des pêches par exemple. Une circulaire vient d'être publiée. Il y a des jalons que l'on essaye d'appuyer. En tout cas, l'Agence a tout de même fourni une carte d'enjeux sur la population des AMP, établi et recensé les besoins par façade et, dans un domaine plus technique, a sollicité la réalisation de tests de démonstration technologique.

Nous avons également des éléments budgétaires qui peuvent vous intéresser.

Pour illustrer un chiffre global pour l'ensemble du département et pour montrer où se situe la question de la sous-réalisation, en 2014, les engagements étaient d'environ 95 % par rapport aux crédits 2014 ; on peut donc dire que l'on avait un taux d'engagement qui était bon, même si l'idéal est de 100 %.

En revanche, les paiements sont à 83 % des crédits. La principale difficulté que nous avons rencontrée en 2014 est liée à un certain nombre de partenaires, de prestataires qui, pour des raisons tout à fait logiques et respectables, n'ont pas pu boucler un certain nombre de travaux, ce qui ne nous a pas permis de certifier un certain nombre de services faits au cours de l'année 2014. La principale difficulté de notre côté est la différence entre le niveau d'engagement et le niveau de paiement.

Voilà, en conclusion, ce qu'il en est pour cet aspect plus budgétaire, monsieur le Président.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT. - Sur cette partie, quelles sont vos observations ?

M. GALLET.- Je rappelle que pour Natura 2000 par exemple, c'est 1 agent pour 10 DOCOB quand il y consacre 100 % de son temps. Comme pour les parcs marins, ce bilan montre le déficit en personnel de l'Agence.

Mme HERVIAUX.- J'ai vu quelque part un petit tiret intitulé « redéfinition du rôle de l'Agence pour Natura 2000 en mer ». J'aurais aimé avoir quelques précisions sur cette « redéfinition », puisqu'à partir du moment où l'on parle du personnel Natura 2000 en mer ou du personnel Agence, il serait peut-être le moment de préciser qui fait quoi.

M. GAUTHIEZ.- Tout à fait, c'est un sujet important.

Le point de départ pour Natura 2000 en mer est un dispositif dont les moyens de mise en œuvre passaient par une DREAL. Les DREAL montaient, en général avec les collectivités, en tout cas avec des partenaires variables, des conventions ou des marchés et déléguaient à ces partenaires la mise en œuvre des DOCOB. Ce dispositif se traduisait par des recrutements de chargés de mission dans un certain nombre de sites sur des conventions financées par les DREAL.

Il y a deux ans, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité a décidé de confier les moyens de la gestion de Natura 2000 à l'Agence et de substituer à l'ancien système un dispositif où la mise en œuvre et les moyens humains reposent sur les ETP de l'Agence. Ce que je vous décris est une situation théorique ; la pratique est évidemment beaucoup plus nuancée, il y a une transition progressive, beaucoup de cas particuliers. Néanmoins, l'idée générale est que l'on passe d'un dispositif où les moyens transitaient par les DREAL à un dispositif où les moyens transitent par l'Agence des aires marines protégées, sans préjudice, bien sûr, du partenariat qui doit demeurer avec les collectivités, avec les organisations professionnelles, comme en témoignent les conventions avec les Comités régionaux des pêches, et sans préjudice non plus de l'attention que l'on va porter à un certain nombre de situations locales et de cas particuliers. La situation bretonne n'est pas la même que celle du Languedoc-Roussillon, qui elle-même diffère de celle de PACA ou de la Corse.

Mme HERVIAUX.- Je vous remercie. Cela m'inquiétait un peu, puisque j'ai eu l'occasion, il y a quelque temps, d'assister à des négociations du temps où les moyens passaient par la DREAL, avec des négociations des élus locaux, le Comité régional ou local des pêches, et puis les moyens de Natura 2000 où des choses étaient bien avancées. Il n'y a pas eu de remise en cause de tout ce qui a été fait, c'est la suite logique. Merci.

M. RUIZ.- Bonjour à tous.

Pour compléter ce qui a été dit tout à l'heure, au niveau de la tutelle, l'objectif est la mutualisation des moyens. Par deux fois, il a été souligné que l'Agence avait des moyens limités, mais ce n'est pas uniquement le cas de l'Agence des aires marines protégées. L'objectif est d'utiliser et de mutualiser les moyens, l'expertise, et c'est certainement plus facile à faire en mer qu'à terre, puisqu'à terre, on pense également à faire éventuellement évoluer le dispositif. Voilà l'objectif.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Avez-vous sur cette partie d'autres observations ?

Nous passons à la dernière partie. La secrétaire générale va nous dire un mot s'agissant du soutien et management.

Mme LE DIAGON.- Je vais vous faire une présentation des éléments qui concernent la partie 6 : soutien et management.

Dans la partie 6, vous avez les réalisations en matière de soutien-management à l'issue de ce deuxième contrat d'objectifs, qui portaient en premier lieu sur la valorisation des ressources humaines au sein de l'Agence.

Lors du dernier Conseil d'administration, je vous avais montré quelques-unes des réalisations concrètes qui avaient pu être effectuées. Un certain nombre d'outils sont désormais en place en termes de référentiel de compétences, en termes de parcours de formation des agents de terrain ; un dialogue social est installé et vit ; des travaux ont été mis en place en termes de santé et de sécurité au travail, notamment sur la question de la sécurité en mer et de la prévention des risques, avec un travail récent sur la prévention des risques psychosociaux.

En termes d'outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, l'un des points, sur lequel nous avons un peu de retard – ou du moins, sur lequel nous n'avons pas avancé autant que nous l'aurions souhaité – concerne le travail sur les compétences des chargés de mission, pour lesquelles nous avons engagé le travail, mais qui reste à achever.

Sur la deuxième sous-rubrique du contrat d'objectifs qui portait sur la réalisation d'un projet d'établissement et l'élargissement de la démarche d'éco-responsabilité, un certain nombre de choses ont été effectuées. Le projet d'établissement a été réalisé un peu plus rapidement que ce qui était prévu au contrat d'objectifs, il reste donc maintenant à le réactualiser.

Concernant la démarche d'éco-responsabilité, au début du contrat d'objectifs, et notamment via le projet d'établissement, nous avons engagé une démarche assez transverse qui a porté ses fruits. Au terme de cette démarche, nous avons fait un bilan carbone qui montre que nos déplacements ont un gros impact carbone, pour lequel nous n'avons pas encore trouvé la solution miracle pour l'alléger. C'est donc une démarche qu'il faut également relancer.

L'une des principales réalisations découlant de ce projet d'établissement, l'une des plus structurantes, est le déploiement du système d'information et de gestion de projet qui nous permet de suivre et de planifier les projets et d'avoir un outil unifié, afin de suivre également les dépenses et les moyens, d'une manière générale, qui sont attribués à ces projets.

Une autre réalisation qui était fléchée par le projet d'établissement était le référentiel métier, dont j'ai parlé tout à l'heure, mais également la mise en place de réseaux thématiques transverses permettant aux agents partageant un même métier ou une même thématique de travailler ensemble et de capitaliser de la connaissance, avec des documents structurants sur la formalisation des règles internes qui encadrent la fourniture d'avis et d'expertise, par exemple.

Le troisième sous-chapitre de cette partie soutien et management portait sur les outils de pilotage, le fait de compléter les outils de pilotage existants et de poursuivre les efforts de participation à la dynamique de réduction des dépenses publiques. Le système d'information et de gestion des projets dont j'ai parlé tout à l'heure alimente également cette thématique.

En termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement par agent, la tendance est très correcte. Sur la dernière année 2014, l'indicateur se dégrade un peu parce que l'on a modifié le calcul des provisions, que je vous présenterai tout à l'heure.

En termes de contrôle comptable interne, nous avons mis en place quelques outils de cartographie qui nous seront utiles lors du passage effectif à l'ensemble des règles découlant du décret GBCP, qui réforme les règles de la comptabilité publique.

Le quatrième sous-chapitre portait sur le développement des ressources propres, et notamment le mécénat d'entreprise. En l'occurrence, nos résultats sont relativement mitigés. C'est un sujet difficile. Nous avons réussi à récolter un certain nombre de recettes, notamment dans le cadre d'IMPAC 3, ce qui a également permis d'enregistrer un certain nombre de contacts qui

devraient permettre de continuer à alimenter cette dynamique, même si c'est un peu plus difficile que ce que l'on avait pu escompter au départ.

Merci.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Sur cette partie soutien et management, avez-vous des observations ?

M. FRISONI.- J'ai une observation générale. Je ne doute pas que nous allons approuver ce rapport d'activité et ce bilan du contrat d'objectifs. On se rend compte, à l'examen de ce rapport, que les actions mises en œuvre par les parcs marins et par l'Agence sont efficaces, qu'elles répondent à nos attentes de l'an dernier, mais aussi d'il y a quelques années, lorsque l'outil a été créé.

Néanmoins, même si l'on approuve ce rapport, il me semble que le Conseil d'administration ne peut pas *ne pas* constater tous ces mots-clés qui sont revenus dans les trois rapports : « moyens insuffisants », « difficultés », « retard », « décalage », avec l'inquiétude relative aux équipes mises en place dans les parcs naturels marins. En effet, en dehors peut-être de celui d'Iroise – et encore, les effectifs ne sont pas à la hauteur de ce que l'on attendait –, pour les parcs qui suivent, il est clair que les équipes ont le minimum.

Il me semble que le Conseil d'administration ne peut pas se contenter d'approuver sans faire des remarques, d'autant plus que l'on est à quelques mois, ou à une année, d'une transformation, d'un passage, d'une intégration de l'Agence dans une autre agence. Certes, le représentant du ministère a parlé de mutualisation et nous sommes tous d'accord sur le principe, mais il ne faut pas se voiler la face.

On ne peut pas simplement voter sans dire que l'on a des inquiétudes pour la suite, par rapport aux outils. Tout à l'heure, à l'occasion de l'hommage que vous avez rendu au président Maille, nous avons évoqué un Comité de gestion qui, cela a été dit dans le rapport d'activité, a prouvé qu'il répond, qu'il donne des avis, qu'il est présent, qu'il agit. Il n'empêche que si les moyens humains et financiers ne suivent pas, on aura l'impression de cautionner et de se voiler la face. Ce que je dis est peut-être un peu brouillon, mais je pense que l'on ne peut pas approuver sans faire de remarques à nos tutelles.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Sur ce débat, je dirais d'abord à Guy-François que dans notre vie, que nous soyons fonctionnaires, responsables divers et plus encore parlementaires, nous passons notre temps à voter pour des choses que nous n'approuvons pas pleinement. C'est, si j'ose dire, la base du métier, que l'on soit fonctionnaire, élu, gestionnaire, etc. Nous en avons profondément l'habitude.

Je ferai trois remarques.

Tout d'abord, une remarque me semble fondamentale. Par les temps qui courent – et qui courent depuis déjà un bon moment –, sachant que cette Agence est née avec la crise ou quasiment, une constatation mérite tout de même d'être faite : les budgets et les moyens accordés à cette Agence n'ont pas diminué, ils ont même augmenté. Excusez-moi, mais c'est une constatation.

Ensuite, notre problème est très bien défini. Dans les deux grands secteurs d'activité, gestion et mise en place d'aires marines protégées d'une part, travail général de recueil de données, d'analyses, etc., d'autre part, nous avons une inadéquation, compte tenu de la croissance des tâches qui incombent à cette Agence. Nous recensons des tâches qui nous incombent, par exemple du fait de la multiplication des parcs marins, et par les obligations qui nous incombent au titre de l'observation de la référence, de Natura 2000 et du reste. Il y a ce que l'on appelle classiquement un effet de ciseaux.

Je rappelle d'ailleurs que le premier rapport de la Cour des comptes sur l'Agence avait indiqué qu'il y avait presque trop de sous à un moment donné, mais qu'avec la montée en puissance, il arriverait un moment où il y aurait des difficultés.

Comment avons-nous réglé ces difficultés ? Chacun le sait. Nous avons mis la pédale douce sur un certain nombre de tâches, de recueil d'observations etc. Nous avons *moins* fait. Nous avons essayé de consacrer tout ce que nous pouvions aux parcs, et pour reprendre la métaphore de tout à l'heure, les petits frères du Parc naturel de la mer d'Iroise ont un peu manqué d'alimentation dans leur jeune âge par rapport aux grands frères. C'est une injustice qui, avec la crise, se constate certainement dans les pays en difficulté, mais qui s'est constatée là aussi.

Nous savons bien que cette impasse ne peut plus durer longtemps. La réponse très « langue de bois » que je vous fais consiste à dire que dans le cadre de l'Agence Française pour la Biodiversité, cela permettra à ces tâches de gestion des aires marines protégées et de suivi du milieu marin de se faire dans des conditions un peu meilleures. Cela n'est pas faux. Il y a de la mutualisation, de l'économie. Dans une masse globale, donner trois sous de plus à la mer sera possible.

Voilà les trois réponses que l'on peut faire, mais je crois qu'ici, chacun est conscient de ce décalage. Nous avons passé notre temps à dire et à constater les mêmes choses. Aujourd'hui, nous pouvons le dire et le redire, mais nous voterons pour ce que nous n'approuvons pas entièrement, parce que le bilan est tout de même là. Il est incontestable.

Nous pouvons même faire remarquer que les pouvoirs publics de l'Etat en ont eu pour leur argent, même s'ils n'en ont pas donné assez. C'est un point important. Le résultat est là.

Il y a effectivement des décalages, des difficultés. La mutualisation et le regroupement des moyens dans le cadre d'une grande Agence devraient non pas tout régler, mais au moins contribuer à améliorer les choses.

Par rapport à ces observations de langue de bois, peut-être y a-t-il des personnes qui souhaitent dire des choses plus censées.

Mme HERVIAUX.- Monsieur le Président, je partage l'essentiel de vos propos, cela ne vous étonnera pas. Etant moi-même parlementaire, je sais ce que cela veut dire. Cependant, on parle toujours de se donner les moyens de sa politique, mais il n'empêche que l'on ne peut faire que la politique de ses moyens. A un moment donné, il faut bien qu'on limite un peu la voilure lorsqu'on y est obligé.

Cela me gêne un peu, car j'ai bien conscience de la baisse des effectifs de l'Agence, mais je pense qu'il serait tout de même bien d'avoir une comparaison, un miroir face à tout ce qui est fait. Ne serait-il pas possible – non pas dans l'immédiat, mais d'ici quelque temps – d'avoir une sorte de tableau comparatif entre ce qui est fait dans l'Agence des aires marines protégées, dans le cadre de Natura 2000, etc., en France, et ce qui est fait dans les autres pays de l'Union Européenne qui ont des façades maritimes ? Cela m'intéresserait, pour chacun de ces pays, de savoir s'ils ont le même fonctionnement, combien de surfaces sont protégées, combien de salariés ils ont, avec quels financements, etc. Je pense qu'il serait intéressant de faire une comparaison. Nous sommes toujours un peu coincés avec ce que l'on affiche, quand on nous dit qu'on ne fait pas assez, alors qu'en réalité, ce n'est peut-être pas trop mal quand on voit d'autres pays. Je ne sais pas, je pose la question. Je me demande s'il ne serait pas intéressant d'avoir un tableau comparatif, si possible. Merci.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Le problème de la voilure est qu'en réalité, ce n'est pas tout à fait l'Agence elle-même qui décide de la voilure qui lui est nécessaire ou qui est assortie à

ses moyens. C'est le gouvernement qui décide, en définitive, de créer de nouveaux parcs marins, et c'est l'Agence qui essaye de les faire fonctionner avec les moyens qu'elle a.

Lorsque je suis arrivé dans ce Conseil d'administration – mais je n'ai eu aucune influence sur ce qui s'y est dit et ce qui s'y est fait, puisque ce n'est pas le rôle d'un président de Conseil d'administration –, qu'avons-nous constaté ? Que toute une série de parcs marins était prête à être créée. Nous avons posé la question de savoir si nous allions les créer ou si nous attendions encore, sachant que si nous attendions davantage, ils deviendraient très périmés. En effet, l'embryon de parc marin, comme tout embryon, est extrêmement sensible à l'absence de suivi et de nourriture. Nous avons donc décidé, en définitive, de les faire quand même, mais avec moins de moyens.

Ce n'est pas nous qui sommes maîtres de la voile. Néanmoins, il faut dire au gouvernement de faire attention, que nous ne pouvons pas multiplier les parcs marins comme des petits pains parce que malheureusement, le miracle des pains s'est produit, paraît-il, une fois, mais cela ne fonctionne plus, puisque depuis, nous avons essayé.

Par ailleurs, s'agissant des effectifs, là aussi, par les temps qui courent et avec les restrictions, les effectifs de cette Agence n'ont pas diminué ; ils ont même augmenté, et de différentes manières : soit directement, soit par le biais de programmes particuliers, etc. On peut malgré tout toujours se plaindre qu'il n'y en ait pas assez.

Enfin, et ce dernier sujet est très important, je crois qu'il faudrait effectivement regarder ce qu'il se passe ailleurs. Quand on s'observe, on s'inquiète ; quand on regarde ailleurs et que l'on se compare, on se rassure. Personnellement, je n'en sais rien. La comparaison est sans doute assez difficile parce que les structures sont différentes. Il y a probablement ailleurs des agences qui agrègent de nombreuses fonctions, comme ce sera d'ailleurs le cas demain pour l'Agence Française pour la Biodiversité, puisqu'elle agrégera des fonctions et des rôles différents. Même si elle consacrerait une partie de ses moyens aux aires marines protégées, elle ferait tout de même d'autres petites choses par ailleurs. Il serait donc extrêmement intéressant, si cela n'a pas déjà été fait, d'avoir quelques points de comparaison.

J'ai eu le sentiment — mais c'est juste une intuition — que lorsque nous avons eu IMPAC 3, nous n'avions pas à rougir de ce que nous faisons et des moyens qui étaient ceux de l'Agence. Il est ressorti de conversations informelles avec différents participants que nous étions regardés comme une agence importante spécialisée, ayant des moyens non négligeables.

Avez-vous d'autres observations ?

M. RUIZ. - Pour compléter, je partage vos propos concernant les moyens et les effectifs de l'Agence qui n'ont pas diminué. En revanche, on ne peut pas nier que les missions sont en cours d'expansion, ce qui induit une tension que l'on ne peut pas nier au niveau des moyens.

Vous avez parlé du projet d'Agence Française pour la Biodiversité. Nous ferons un point avec Ludovic Schultz sur l'état d'avancement de la loi biodiversité, qui est en cours d'examen au Parlement.

Il ne vous a certainement pas échappé qu'il y avait eu un amendement gouvernemental concernant l'extension du périmètre d'intervention des Agences de l'Eau. Cette extension du périmètre étend les compétences des Agences de l'Eau à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité en milieu terrestre bien entendu, mais aussi aux milieux marins, avec pour objectif d'augmenter les concours financiers des Agences de l'Eau à l'AFB et de participer au financement d'actions pour le milieu marin.

C'est devant nous. Nous pouvons espérer, dans les mois et les années qui viennent, avoir plus de moyens en face des missions de l'Agence Française pour la Biodiversité, puisque l'Agence

des aires marines protégées sera intégrée dans l'AFB. C'est pour finir la discussion sur une note d'espoir.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres observations ? Toutes ces questions ont beaucoup été débattues, mais au moment où nous allons voter et approuver — je l'espère — le bilan et la réalisation du contrat d'objectifs, il est important de noter ce qui manque, mais aussi ce qui a été réalisé concrètement avec les moyens que nous avons eus, sachant que les moyens étaient, encore une fois, tout de même substantiels par les temps qui courent.

S'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix l'approbation du rapport de performance 2014 et la réalisation du contrat d'objectifs.

(Il est procédé au vote à main levée. Le rapport d'activité 2014 et le bilan du contrat d'objectifs sont approuvés.)

4 – Approbation du contrat d'objectifs et de performance 2015-2017

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous allons maintenant, si vous le voulez bien, passer au point suivant de l'ordre du jour. Il s'agit de l'approbation du contrat d'objectifs et de performance 2015-2017. Nous l'avions déjà examiné lors d'une précédente séance.

M. LAROUSSINIE.- Merci, monsieur le Président. Cela prolonge la discussion très directement.

Madame Herviaux, j'ai bien noté votre suggestion. Nous allons essayer de faire ce tableau comparatif, pour au moins l'amener au Colloque national des Aires marines protégées. Il serait pas mal d'être capable de dire ce qu'il se passe dans les autres pays européens.

Vous aviez discuté le contrat d'objectifs, nous avons fait quelques ajustements. La dernière fois, il n'avait pas été soumis au vote parce que Mme la ministre voulait d'abord savoir si elle était d'accord. Nous avons la chance qu'elle soit d'accord avec ce qui est proposé.

Bien évidemment, c'est un contrat d'objectifs et non pas un contrat de moyens. Nous n'allons pas refaire le débat, mais nous réaffirmons un certain nombre d'objectifs. Nous ne proposons pas d'en abandonner beaucoup ; toute la discussion sur le décalage avec les moyens reste donc valable. Cependant, c'est la posture dans laquelle il est vous est proposé d'adopter ce contrat d'objectifs, pour qu'ensuite nous soyons en situation d'exposer la demande des moyens correspondants.

Voilà, monsieur le Président. Si vous étiez amenés à approuver ce projet de contrat d'objectifs, la signature serait organisée à la première occasion avec Mme la ministre.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations ?

M. PARLANGE.- Merci, monsieur le Président.

J'ai une observation concernant les objectifs de surveillance et de police. Vous vous souvenez sans doute du débat qui avait eu lieu lors de la dernière réunion du Conseil d'administration, non pas sur une discordance, mais sur une petite difficulté de compréhension du tableau concluant le paragraphe 5.2, relatif à la surveillance des activités dans les aires marines protégées. Le débat portait sur les indicateurs et les cibles, la formulation du tableau semblant un peu imprécise.

Pour ma part, n'ayant pas vu de modification dans le libellé du tableau entre la proposition qui nous avait été soumise lors de la séance du mois de janvier et celle-ci, je relève tout de même un petit problème de rédaction entre les colonnes « indicateurs » et « cibles ». Dans la

colonne « indicateurs », il est écrit « *pourcentage de couverture du parc naturel marin par des moyens de surveillance de l'Etat et du PNM* » ; on pourrait penser à une indication relative à la surface du parc naturel marin, alors que la cible est beaucoup plus précise et beaucoup plus conforme au texte, tel que nous l'avait bien expliqué le directeur.

Il s'agit de faire porter un effort de surveillance sur des zones sensibles, avec des objectifs de sensibilité, qui auront été définis dans les plans de gestion. Nous ne sommes plus dans une affaire de surface.

Dans la colonne « indicateurs », j'aurais plutôt vu une indication telle que « *pourcentage de la charge de surveillance des zones sensibles identifiées dans les plans de gestion* ». Nous aurions peut-être une conformité plus proche entre l'indicateur et la cible. Dans la colonne de droite, nous avons droit à l'indication chiffrée, ce qui ne me paraît pas choquant.

M. GALLET.- Je tenais à rappeler l'opposition du personnel vis-à-vis de ce COB. Je ne reprendrai pas tout le bilan que j'ai repris la dernière fois sur ce dernier projet.

J'ai une question : est-il bien nécessaire de voter un COB, sachant qu'il est demandé à la préfiguration de l'AFB de proposer un COB d'ici la fin de l'année ? N'est-ce pas un double emploi, ou alors une partie de ce COB sera-t-elle réintégrée dans le COB de l'AFB ?

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Sur ce point précis, nous avons dit très clairement qu'au moment où nous avons lancé la discussion sur ce contrat d'objectifs, nous savions fort bien, même si le délai n'était pas aussi précis à l'époque, que la durée théorique de ce COB excéderait la durée de vie de l'Agence des aires marines protégées, et qu'une partie de ce COB s'exécuterait dans le cadre de la nouvelle Agence Française de la Biodiversité.

Pourquoi avons-nous persisté ? Nous avons tenu ce raisonnement qui, je crois, est juste. Il consiste à arriver à l'AFB avec des idées claires quant aux objectifs de l'Agence des aires marines protégées, de la fonction « aires marines protégées » dans le cadre de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Si nous ne le faisons pas, si nous arrivions dans l'Agence Française pour la Biodiversité en nous disant qu'une fois que nous y serons et que nous aurons réglé un certain nombre de problèmes d'intégration administratifs, nous allons réfléchir à l'avenir des aires marines protégées, à la manière de les gérer et de les suivre, je crois que nous commettrions une erreur complète. Lorsqu'on n'a pas d'idée des besoins manifestés et exprimés, c'est le meilleur moyen d'être tendu et ratiboisé au maximum.

Si, au contraire, nous arrivons avec des objectifs clairement identifiés, des difficultés ressenties, des besoins qui se manifestent, je crois que la fonction « aires marines protégées » au sein de l'AFB a plus de chance de se voir reconnue et gratifiée.

Personnellement, je pense que cet exercice précis de COB est encore plus indispensable au moment où nous rentrons dans l'AFB. Je me permets de dire qu'il ne faut pas attendre d'y être pour savoir ce que nous voulons et ce dont nous avons besoin objectivement.

Avez-vous d'autres observations ? *(Non.)*

S'il n'y a pas d'autres observations, je vais mettre aux voix, compte tenu de la modification qui a été portée, l'approbation de ce COB 2015-2017.

(Il est procédé au vote à main levée. Le contrat d'objectifs et de performance 2015-2017 est approuvé.)

5 – Approbation du compte financier 2014, rapport financier

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Puisqu'il faut bien revenir à des choses sordides, nous allons passer au compte financier 2014.

Mme LE DIAGON.- Tout d'abord, je vais vous présenter la partie ordonnateur du compte financier, puis nous vous présenterons tout à l'heure la partie comptable.

Le compte financier 2014 aboutit à une exécution inférieure au dernier budget prévisionnel. Le total de réalisation 2014 s'élève à 21,965 M€. Vous aurez les chiffres plus précis et plus détaillés tout à l'heure dans la partie comptable. Cette exécution inférieure au dernier budget rectificatif découle pour partie de prévisions d'avancement qui pouvaient être ponctuellement trop optimistes pour certains projets.

Nous avons mis en place un outil de gestion de projet courant 2014, qui a été déployé sur le second semestre. Pour l'instant, il ne permet pas encore de pouvoir contrebalancer ces effets de prévisions qui, par nature, sont toujours un peu supérieures aux besoins. Nous n'avons pas encore cet outil de façon opérationnelle pour redéployer en cours d'année les crédits.

Il y a aussi, comme cela était évoqué tout à l'heure par François Gauthiez, des retards qui sont parfois propres aux partenaires et aux prestataires de l'Agence. Pour 2014, le montant des engagements non soldés s'élève, pour la partie marchés/bons de commande, à 445 k€ de dépenses sur des marchés qui ont été signés, sur des bons de commande qui ont été passés, mais dont la réalisation a tardé ou qui ne nous ont pas été facturés. Pour ce qui est des partenariats sous forme de conventions, nous sommes sur un montant du même ordre, de 555 k€ de dépenses prévues sous conventions, qui n'ont pas été facturées au 31 décembre.

Ces retards de paiement représentent plus de 70 % de la sous-exécution du dernier budget rectificatif. Or, le montage des projets nécessite souvent un temps d'ingénierie de plusieurs mois, ce qui limite assez fortement notre capacité à redéployer des crédits en cours d'année.

Sur ce tableau et ce graphique, vous avez la répartition des dépenses et la comparaison avec la prévision par domaine d'activité. C'est ce qui va structurer toute cette partie du rapport ordonnateur.

La répartition des dépenses par domaine d'activité et l'équilibre entre les différents domaines d'activité sont conformes aux prévisions du budget et montrent, comme les années précédentes, la prédominance des domaines d'activité « recueil et traitement de données », et « études et expertises ».

Avant d'aborder chaque domaine d'activité, pour ce qui est des effectifs, vous avez la prévision et la réalisation en ETPT, c'est-à-dire en « équivalent temps plein travaillé ». Une personne qui travaille toute l'année compte pour 1, une personne qui travaille 6 mois compte pour 0,5.

Nous avons atteint 198 ETPT au 31/12/2014, ce qui est supérieur à la prévision. Nous n'avons pas dépassé notre plafond d'emplois puisque le décompte des ETPT intègre vraiment tous les agents qui ont travaillé pour l'Agence. Cela se décompose comme suit :

- 145,7 postes sous plafond : il s'agit des postes qui nous sont octroyés par le ministère ;
- 25,9 postes ETPT hors plafond : il s'agit des personnes financées sur ressources extérieures, par exemple sur des projets européens, ou des personnes qui, statutairement, ne comptent pas dans nos plafonds d'emplois comme des contrats aidés ;
- 26,2 ETPT qui ne se décomptent plus nulle part, finalement ; ce peut être du fait de leur statut, par exemple les volontaires du service civique ou les agents mis à

disposition, qui comptaient auparavant hors plafond, mais dont les modalités de décompte ont changé. Ils apparaissent ici en ETPT, mais ils ne comptent plus dans nos décomptes.

Hors plafond, la réalisation en masse salariale est inférieure au budget initial. Du fait de cette évolution dans les décomptes, les mises à disposition, les VSC, un certain nombre de personnes ne comptent plus dans les plafonds d'emplois et dans la masse salariale, et cela passe en fonctionnement. En masse salariale hors plafond, la réalisation est inférieure aux prévisions.

En revanche, l'exécution des dépenses sous plafond est assez forte ; elle est même légèrement supérieure à la prévision initiale. C'est lié à une sous-estimation sur certains postes ou à des évolutions réglementaires qui n'avaient pas été anticipées, par exemple le fait que les versements des indemnités d'éloignement sont maintenant annuels et non plus tous les deux ans, comme c'était prévu. Cela a forcément un impact sur la masse salariale. Il y a également une exécution un peu plus forte sur d'autres postes, par exemple le paiement des indemnités de congés payés en fin de contrat ou le paiement des jours de CET, qui était un peu plus fort que prévu.

En investissement, la réalisation est plus faible que la prévision, mais cela s'explique pour une large part par le fait que nous avons passé un marché pour l'achat de bateaux en Iroise, qui a été notifié en cours d'année 2014, avec une partie de la réalisation 2014, mais une facturation seulement en février 2015. Cela expliquera aussi le budget rectificatif que nous vous présenterons tout à l'heure.

En recettes, nous avons des réalisations un peu supérieures aux prévisions. Les recettes portent essentiellement sur les projets européens qui sont listés dans les différents documents, pour lesquels le rythme d'avancement a été un peu plus soutenu que ce qui avait été prévu, donc un rattrapage par rapport à l'année précédente.

Pour ce qui est du domaine d'activité « recueil et traitement de données », c'est le premier poste de dépenses de l'Agence en comptabilité analytique. Les deux principales sous-rubriques qui génèrent des dépenses concernent la mise en œuvre de dispositifs de suivi des aires marines protégées, pour 1,3 M€, et la collecte et la mise en forme des données pour un montant équivalent.

En fonctionnement, le retard sur la prévision est de 750 k€ et porte principalement sur la réalisation d'inventaires en appui à la gestion d'aires protégées, pour un peu moins de 500 k€.

Pour ce qui est du domaine d'activité « études et expertises », la réalisation des dépenses atteint 7,7 M€. C'est un domaine d'activité qui mobilise une part importante de l'expertise interne de l'Agence, environ 75 ETPT. Il présente des dépenses de masse salariale qui s'élèvent à 4,3 M€ en 2014.

En fonctionnement, le retard porte principalement sur la préparation et l'appui à l'élaboration de plans de gestion, pour 273 k€, et sur la contribution à l'élaboration des stratégies concernant les milieux marins pour 265 k€.

Pour ce qui est du domaine d'activité « intervention sur les milieux naturels et les patrimoines culturels », les dépenses se portent à 1 M€. Elles ont concerné un certain nombre de projets listés tout à l'heure dans la présentation de Pierre Leca, tels que les mouillages écologiques, la lutte contre les contaminations ou les déchets en mer, et les démarches d'amélioration des usages portuaires, notamment en Iroise.

L'écart de la réalisation par rapport à la prévision s'élève à un peu moins de 200 k€ et concerne principalement les parcs naturels marins qui n'ont pas pu engager l'ensemble des actions qui étaient prévues.

Pour ce qui est du domaine d'activité « sensibilisation et animation », les principales réalisations portent sur la mise en œuvre du plan de communication de l'Agence, la participation au congrès mondial des parcs de Sydney, ainsi qu'à des actions de sensibilisation du public, notamment en Iroise et à Mayotte.

Le retard porte notamment sur les actions de sensibilisation au sein des Parcs.

Pour ce qui est du domaine d'activité « surveillance et police », les actions concernent essentiellement la masse salariale, notamment la Brigade nature de Mayotte et le Parc d'Iroise.

Le domaine d'activité « soutien et management » a une réalisation un peu supérieure à la prévision. C'est en partie lié à des modifications des règles de calcul des provisions, notamment des provisions pour risque de perte d'emploi. La règle de calcul a été revue pour calculer le risque effectif global. Cela a un impact de 220 k€.

Par ailleurs, les dépenses des agents mis à disposition ont été transférées de la masse salariale vers le fonctionnement, ce qui représente un impact de 410 k€.

Voilà pour la partie ordonnateur.

Mme GAUTIER.- Bonjour à tous. Je vais vous présenter quelques chiffres clés du compte financier 2014.

L'Agence présente un résultat déficitaire de 390 924 € pour l'exercice 2014. Le pourcentage des dépenses de fonctionnement s'élève à 93 % du budget rectificatif qui a été voté en fin d'année, soit une sous-exécution de 1,5 M€. Les raisons sont celles évoquées précédemment : des retards, des décalages dans les projets, des marchés un peu décalés dans le temps, des services faits qui n'ont pas pu être faits en temps et en heure. C'est ce qui explique cette sous-exécution budgétaire de 1,5 M€ en fin d'année.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, sont un peu supérieures aux prévisions budgétaires du fait des projets européens qui avaient été un peu sous-estimés. Par contre, il y a eu une sur-exécution des projets européens, donc nous avons perçu plus de fonds au niveau de l'Europe.

En quelques chiffres, le compte financier s'élève en recettes à 21,5 M€, en dépenses de fonctionnement à 21,9 M€, et en dépenses d'investissement à 982 k€.

En ce qui concerne la répartition des ressources de fonctionnement de l'Agence, c'est essentiellement la subvention pour charges de service public, qui est de 19 M€ en fin d'année. En effet, nous n'avons pas perçu l'intégralité de la subvention pour charges de service public l'année passée ; donc, en fin d'année, nous n'avons perçu qu'une partie de la dernière tranche. Nous avons eu une retenue de 2,7 M€ en fin d'année.

Cette année, nous essayons de redresser un peu le tir et d'avoir une exécution budgétaire plus lissée dans le temps. C'est compliqué, car il faut vraiment relancer les fournisseurs et les chargés de mission. Comme le disait Maëlen, sur certains projets, il est difficile en cours d'année de réajuster pour avoir une exécution budgétaire plus lissée dans l'année.

Les autres subventions d'exploitation, pour 1,8 M€, proviennent essentiellement de fonds européens ou des fonds émanant d'autres ministères, autres que la tutelle, et des collectivités territoriales.

En ce qui concerne la répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2014, une bonne partie des dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, qui sont de 10,8 M€ cette année. Elles sont donc en augmentation par rapport à l'année passée.

Ensuite, au niveau des charges courantes de fonctionnement, deux postes de dépenses sont conséquents : le poste « études » et le poste « sous-traitance ». Le poste sous-traitance, pour un peu plus de 1 M€, concerne surtout les campagnes de survol REMMOA ou autres. Les études concernent les différentes conventions passées avec des partenaires.

Ces deux postes représentent pratiquement 4 M€. Par rapport aux charges de fonctionnement, aux charges courantes et aux charges fixes, ce sont quand même deux postes très importants et majeurs pour l'Agence.

Concernant les investissements, les dépenses budgétaires d'investissements se sont élevées à 980 k€ en 2014, pour une prévision de 1,4 M€. Il y a eu un glissement concernant le marché des bateaux d'Iroise, ainsi que des retards de livraison pour les bateaux pour Mayotte et l'Iroise. Je viens d'avoir l'information par l'UGAP que des pénalités vont être versées pour retard de livraison ; c'est déjà cela de pris.

Concernant le matériel de transport, il s'agit essentiellement du renouvellement et de l'achat de véhicules pour les parcs et les antennes, dont l'achat de deux véhicules hybrides.

Concernant les logiciels informatiques, les dépenses sont assez conséquentes cette année avec l'achat du logiciel de gestion de projet pour 150 k€, le SIGP, qui va nous aider – je l'espère – à suivre de plus près l'exécution budgétaire.

Voici un petit point sur l'évolution du fonds de roulement sur les derniers exercices. En fin d'année 2014, le fonds de roulement s'élève à 4,6 M€. L'exécution budgétaire 2014 a conduit à un prélèvement de 750 k€ sur le fonds de roulement. Ce fonds de roulement est néanmoins assez conséquent, puisqu'il représente deux mois et demi de charges de fonctionnement courant, ce qui n'est quand même pas négligeable.

Le montant exact du fonds de roulement au 31 décembre est de 4,6 M€, et la trésorerie est de 6,8 M€, en sachant que l'on ne nous a pas versé 2,7 M€ en fin d'année dernière et que la tutelle examine notre trésorerie avec une attention assez soutenue donc nous allons essayer d'accélérer le rythme des dépenses.

Je vous fais un petit point sur la comptabilité budgétaire. A compter du 1^{er} janvier 2016, le budget sera voté selon les nouvelles règles du décret de comptabilité budgétaire et comptable. Vous aurez une double présentation dans vos documents, une présentation comptable telle que je l'ai présentée, et une présentation budgétaire.

Il y aura un résultat comptable, que l'on va appeler « résultat patrimonial », correspondant au déficit de 390 k€ que je vous ai présenté. En parallèle, on vous présentera un résultat budgétaire : c'est une comptabilité de caisse, c'est-à-dire combien on a encaissé et décaissé au cours de l'exercice passé.

J'ai fait cet exercice pour l'exercice 2014. Le résultat comptable déficitaire s'élève à 390 k€ environ. En résultat budgétaire, on arrive à un déficit de 1,5 M€. Cela signifie que l'on a décaissé beaucoup plus que l'on n'a encaissé, parce qu'on retrace le résultat comptable des montants qui ne sont pas décaissés ; par exemple les amortissements, puisque c'est une charge constatée, mais il n'y a pas de décaissement effectif.

Concernant les reprises sous provisions, on constate aussi un produit, mais qui ne donne pas lieu à encaissement. Par contre, on retrace aussi des dépenses d'investissement qui ne figurent

pas au niveau du résultat comptable, puisqu'elles figurent au niveau du bilan, mais qui entraînent bien un décaissement réel de trésorerie.

Si on met ces deux résultats en parallèle, on a bien, en résultat comptable, un déficit de 390 k€, mais on a en résultat budgétaire un déficit de 1,5 M€.

M. AYMERIC- Je n'ai pas bien compris les premières planches. Sur la première, on nous dit que les dépenses ont été exécutées à hauteur de 93 % ; puis, on nous dit qu'il y a eu 500 k€ de recettes en plus, et ensuite vous arrivez à des dépenses qui sont supérieures aux recettes. Vous avez 21,573 M€ de recettes et 21,964 M€ de dépenses. Etant donné que vous dites que vous avez sous-exécuté, et que vous avez des recettes supplémentaires, comment expliquez-vous qu'il y ait davantage de dépenses que de recettes ?

M. LAROUSSINIE.- C'est l'investissement, et cela va me permettre de faire ma critique habituelle sur cette histoire de gestion budgétaire qui est totalement incompréhensible pour un établissement public. En effet, on additionne dans des tableaux du fonctionnement et de l'investissement. À la fin, on ne s'y retrouve pas.

M. AYMERIC- D'accord, j'avais quand même bien lu.

M. LAROUSSINIE.- Oui, vous avez bien lu. Je suis très malheureux de cela. Mélanger les deux, ce n'est pas possible. Je suis content que vous l'ayez soulevé, car cela crée pas mal de confusion.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je me bornerai à remarquer l'extrême difficulté où l'on se trouve lorsque l'on gère une structure publique, et notamment une structure publique sous tutelle. Vous avancez à travers des abîmes de perplexité et de difficulté.

D'abord, on vous donne une dotation. On vous la donne putativement, on ne vous la verse pas. Puis, on vous prévient qu'elle ne sera peut-être pas celle qui vous a été officiellement annoncée. Ensuite, on vous dit que vous devez à la fois tout dépenser, mais tout en étant prudent, c'est-à-dire en veillant à préserver la situation où vous vous trouveriez si, finalement, on ne vous versait pas tout ce que l'on a. On vous dit que vous devez avoir un fonds de roulement, mais que vous ne devez pas en avoir trop. Si vous n'en avez pas assez, vous risquez de vous trouver, à un moment donné, à ne pas pouvoir payer vos agents, et si vous en avez trop, on va vous le prendre.

Je dis cela parce que, lorsqu'on regarde les tableaux et les comptes, on s'aperçoit qu'on est dans une position où l'on nous dit qu'on n'a pas assez d'argent ; c'est en général ce que l'on dit ; et dans une position où l'on présente des comptes et où une lecture superficielle consisterait à dire qu'on en aurait trop, puisqu'on ne l'a pas dépensé. En réalité, c'est parce que la manière dont on fait les choses est extraordinairement complexe et difficile.

Finalement, l'un des moyens de pallier cela est d'avoir une gestion fine, d'avoir une analyse et un suivi interne des projets. C'est un progrès dans l'administration de l'Agence que d'avoir un meilleur suivi des projets. Cependant, quand vous avez des projets de natures extrêmement différentes et qui se situent sur l'ensemble de la planète, le détail n'est pas simple. Tout cela est compliqué. En plus, c'est un milieu aqueux qui, par conséquent, est un peu plus difficile à gérer que le milieu terrestre.

Avez-vous d'autres observations ? *(Non.)*

S'il n'y en a pas, je vais vous demander d'approuver ce rapport.

(Il est procédé au vote. Le compte financier 2014 et le rapport financier sont approuvés.)

6 – Approbation du budget rectificatif n°1

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous allons maintenant passer à l'approbation du budget rectificatif n°1, qui a au moins le mérite de la brièveté. C'est la secrétaire générale qui le présente.

Mme LE DIAGON.- Le budget rectificatif qui vous est présenté, qui est le premier budget rectificatif 2015, vise à reporter les crédits d'investissement 2014 non consommés – ils vous sont détaillés dans la note de présentation –, qui portent notamment sur les moyens nautiques, sur du matériel scientifique, ainsi que sur du matériel informatique et un peu de matériel divers, pour un total de 341 766 €. Ce sont des crédits qui ont été engagés, qui ont fait l'objet d'engagements juridiques en 2014, mais qui n'ont pas été dépensés. Ils n'ont pas fait l'objet de facturation.

On inscrit également en fonctionnement les amortissements correspondant pour 51 265 €.

Vous vous souvenez que le 9 décembre, au Conseil d'administration, lorsque nous avons voté le budget 2015, nous n'avions pas la notification formelle de la subvention pour charges de service public, qui nous a été notifiée juste après. Nous avons donc fait une hypothèse, pour laquelle il y a un écart de 18 115 euros. A l'occasion de ce budget rectificatif, nous corrigeons le montant de la subvention pour charges de service public en conséquence.

Ces modifications conduisent à présenter un budget en déficit de 33 150 €.

L'impact sur les amortissements, comme je l'ai dit, est de 51 265 €. Les différents reports en investissement qui sont présentés sont financés par une reprise sur le fonds de roulement d'un montant équivalent de 341 766 €, ce qui porte le prélèvement total à 878 924 €.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur la présentation de ce budget rectificatif.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations ? *(Non.)*

S'il n'y en a pas, je vais vous demander d'approuver ce budget rectificatif n°1.

(Il est procédé au vote. Le budget rectificatif n°1 est approuvé.)

7 – Approbation du plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous sortons enfin de ces questions d'argent absolument sordides, pour entrer dans un sujet plus dépaysant et de fond, puisqu'il s'agit de l'approbation du plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses. Jusqu'ici, ce n'était pas très glorieux, nous allons enfin passer à quelque chose qui le sera un peu plus.

M. CRESSENS.- Merci, monsieur le Président.

Après ces comptes, nous allons essayer de vous apporter des informations brillantes et lumineuses. Nous avons réfléchi à vous faire un PowerPoint avec uniquement des belles photos, mais malheureusement, un plan de gestion, c'est un énorme pavé. Nous allons donc vous résumer cela.

Nous avons bien entendu qu'il est de bon ton en France de se plaindre de tout et de rien. On manque de moyens, on manque de tout, et on manque de tout et de rien, parce qu'en fait on ne manque de rien.

Nous avons un secteur extrêmement intéressant puisque nous cumulons les difficultés :

- difficultés géographiques, puisque nous sommes loin de tout, donc pour se rencontrer, l'accès est difficile ;
- difficultés géopolitiques, puisque nous avons une frontière avec Madagascar qui n'est pas reconnue ; nous avons une frontière avec les Seychelles qui fait l'objet d'un accord et nous avons une limite territoriale avec Mayotte ;
- difficultés administratives, puisque Mayotte et les TAAF sont deux entités administratives françaises très différentes ;
- difficultés financières et humaines, puisque pour réaliser ce plan de gestion, nous avons eu le renfort d'une personne mise à disposition par les TAAF – je dis bien *une* personne –, et nous avons un budget de 150 000 €.

Nous ne nous plaignons pas, parce que nous avons bien travaillé. Si l'on prenait le ratio au kilomètre carré par rapport au personnel, nous serions 21 fois la mer d'Opale, 14 fois la mer d'Iroise, et 12 fois le Golfe du Lion. Nous avons un chargé de mission mis à disposition.

Nous avons fait du bon travail et nous allons vous présenter ce travail puisque nous avons un Conseil de gestion sans majorité, comme vous l'avez très bien dit, monsieur Maille. Sur ce plan de gestion, nous avons tout discuté, tout épluché, tout travaillé et nous l'avons approuvé à l'unanimité. Je dis bien que nous l'avons approuvé à l'unanimité socioprofessionnelle, associative, scientifique et services de l'Etat.

Clément Quétel était notre cheville ouvrière et Julie Molinier, directrice adjointe des deux parcs, a coordonné ce travail. Je lui passe la parole.

Mme MOLINIER.- Je m'excuse par avance de la relative longueur de la présentation, mais nous avons essayé de vous faire une présentation quelque peu exhaustive, à la fois pour que vous puissiez vous imprégner du contexte institutionnel un peu particulier de ce Parc, et pour vous expliquer les démarches que nous avons suivies pendant toute cette année 2014.

Je sais que le plan de gestion du Golfe du Lion vous a été récemment présenté. Ainsi, un certain nombre de choses vous paraîtront peut-être des redites sur ce que doit être un parc et ce que doit être un plan de gestion. Vous m'en excuserez par avance.

Au niveau du contexte réglementaire, le Parc naturel marin des Glorieuses a été créé par décret du 22 février 2012. Il dispose d'un Conseil de gestion de 20 membres. C'est donc un petit Conseil de gestion, ce qui explique qu'il ne dispose pas de Bureau. Les Conseils de gestion se réunissent en session plénière de manière systématique et travaillent autour de 4 orientations de gestion qui sont fixées dans le décret de création, à l'instar des autres parcs :

- une orientation spécifiquement dédiée à la protection du patrimoine naturel et à la surveillance maritime ;
- une orientation spécifiquement dédiée à la recherche scientifique, avec la volonté de faire des Glorieuses un espace d'excellence en matière de recherche scientifique ;
- une orientation spécifiquement dédiée à la pêche professionnelle ;
- une dernière orientation liée aux activités de tourisme durable.

Comme l'a dit monsieur le Président, le Parc est un parc vaste, de même que celui de Mayotte dont il est contigu, avec un périmètre d'un peu moins de 50 000 km².

A l'instar de tous les autres parcs, il disposait d'un délai de trois ans pour établir son plan de gestion, ce qui a été fait dans la mesure où le Conseil de gestion a pu valider ce plan de gestion lors de sa séance du 26 janvier, soit quelques jours avant l'échéance réglementaire du 22 février 2015.

Le Code de l'Environnement établit bien que c'est le Conseil de gestion qui élabore ce plan de gestion afin de déterminer les mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable qu'il convient de mettre en œuvre dans le parc naturel marin, en présentant notamment un document graphique intitulé « la carte des vocations », dont nous vous ferons une présentation tout à l'heure.

Voici une carte pour vous situer ce Parc qui est directement contigu au Parc naturel marin de Mayotte, que l'on vous a également identifié sur la carte. On se situe dans le canal du Mozambique, à proximité directe de Madagascar, des Comores et des Seychelles, avec tout ce que cela peut impliquer en termes de questions de gouvernance, d'institution, mais aussi de pression anthropique. Nous aurons l'occasion d'en reparler en balayant les différentes orientations du Parc.

Sur le contexte institutionnel et socio-économique, il faut savoir que les Glorieuses font partie du district des Îles Eparses, qui est le 5^e district des Terres australes et antarctiques françaises depuis 2007. Il persiste néanmoins des litiges, notamment sur la reconnaissance de la limite de ZEE avec Madagascar, Madagascar revendiquant les eaux des Glorieuses comme étant sous souveraineté malgache.

Le préfet administrateur des TAAF est à la fois un représentant de l'Etat et le représentant exécutif de la collectivité, qui est soumis au principe de spécialités législatives. Nous sommes dans un contexte institutionnel et réglementaire qui est très particulier et qui, en tout état de cause, est radicalement différent de celui de Mayotte.

Comme l'a dit le Président tout à l'heure, nous sommes sur un archipel très isolé géographiquement, qui ne présente aucun habitant permanent. Des délégations de gendarmerie tournent tous les 45 jours ; néanmoins, aucune présence permanente, ni scientifique ni institutionnelle, et avec des usagers qui proviennent exclusivement des îles voisines, que ce soit de Madagascar, des Comores ou de Mayotte.

Les activités qui s'y développent sont principalement des activités de pêche, avec une réglementation sur la pêche qui est très strictement encadrée par le biais d'une réglementation des TAAF préexistante à la création du Parc naturel marin. Il y a également des activités de tourisme, principalement en provenance de Mayotte, d'Afrique du Sud ou de Madagascar.

Nous avons deux types de pêche : d'une part, une pêche de type industriel sur thonidés et, d'autre part, une pêche artisanale et de loisirs qui, actuellement, se pratique exclusivement à titre illégal, dans la mesure où les bateaux qui se rendent aux Glorieuses ne font l'objet d'aucune autorisation de la collectivité des TAAF.

Nous sommes donc sur un territoire très isolé dont on pouvait penser qu'il serait, du coup, préservé du fait de son isolement, mais c'est aussi un territoire qui subit de plus en plus des pressions anthropiques, à la fois de la part des usagers qui se rendent souvent de manière illégale sur son périmètre, mais aussi avec le risque lié aux activités croissantes dans le canal du Mozambique qui peuvent engendrer un certain nombre de difficultés liées au risque de pollution, d'augmentation du trafic, de nuisances acoustiques, etc.

D'un point de vue environnemental, les Glorieuses sont un site exceptionnel du point de vue de sa biodiversité. C'est lié, d'une part, à sa localisation dans le canal du Mozambique. Il existe actuellement beaucoup de démarches sur la volonté de préserver le canal du Mozambique du fait de sa spécialité et de son caractère exceptionnel en matière de biodiversité. On parle souvent de « *hotspot* » de biodiversité. C'est lié, d'autre part, à son isolement ; en effet, malgré des pressions croissantes, il a été relativement préservé jusqu'à présent, contrairement à des îles qui présentent notamment des habitants permanents.

Glorieuses, c'est 7 km² de terres émergées pour environ 43 000 km² d'eaux marines, nous sommes donc clairement sur des enjeux marins exceptionnels, avec plusieurs centaines de kilomètres carrés de superficie récifale qui se concentrent autour de l'archipel des Glorieuses lui-même, ainsi qu'autour du Banc du Geysier et du Banc de la Cordelière à la frontière malgache.

Nous savons donc que c'est exceptionnel, nous utilisons beaucoup ce terme. Pour autant, ce qui est aussi sûr, c'est le niveau de méconnaissance que nous avons sur cette biodiversité. De ce que nous connaissons, c'est déjà extraordinaire, mais de ce que nous ne connaissons pas, nous présumons que ce doit être encore mieux, d'où l'intérêt et l'urgence à mettre en œuvre des actions très volontaristes par le biais de ce plan de gestion.

La nécessité d'inventaires complémentaires est clairement identifiée. Nous en reparlerons tout à l'heure lorsque je parlerai de l'état initial. En termes de petit état des lieux environnemental, il faut noter la présence d'espèces migratrices, dont les enjeux de conservation ne sont pas strictement liés à la ZEE de Glorieuses, mais dépassent largement les niveaux des ZEE, même de Glorieuses et de Mayotte, et se situent plutôt à une échelle régionale, notamment avec la présence de tortues marines, de mammifères marins et d'oiseaux marins.

Sur l'élaboration du plan de gestion, le tableau est seulement là pour vous illustrer de manière un peu schématique les démarches de travail tout au long de l'année 2014.

Le travail d'élaboration du plan de gestion s'est concentré sur un an. Nous disposions de trois ans, mais le contexte institutionnel et politique a fait que nous avons concentré notre action sur la dernière année, notamment suite à l'embauche d'un chargé de mission dédié à Glorieuses qui a pu travailler avec le reste de l'équipe des deux parcs. En effet, nous avons une équipe mixte entre les Parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses.

Une série de trois Conseil de gestion ont eu lieu, qui ont pu valider de manière régulière les différentes grandes étapes de rédaction de ce plan de gestion.

Parallèlement, des groupes de travail thématiques se sont organisés, calqués sur les thématiques des orientations de gestion du Parc : un groupe de travail thématique sur la pêche, un autre sur le tourisme, et un dernier qui rassemblait des problématiques « patrimoine naturel et recherche scientifique ».

Au final, différentes étapes de validation ont eu lieu tout au long de l'année 2014, pour une validation finale décidée en Conseil de gestion du 26 janvier 2015.

Au-delà de ce Conseil de gestion, d'autres étapes de validation sont imposées par le Code de l'Environnement, notamment un passage en Conseil Scientifique qui a eu lieu le 3 février 2015.

Dans votre dossier de séance, vous avez sous format papier un listing de l'ensemble des remarques du Conseil Scientifique, auxquelles nous nous sommes attachés à apporter des éléments de réponse. Nous pourrions échanger tout à l'heure avec Vincent Ridoux, président du Conseil Scientifique, pour balayer un peu ces remarques.

Une consultation publique a été organisée du 5 au 26 mars sur la plate-forme ministérielle de consultation du public du ministère. Les autorités militaires ont été consultées le 5 mars. Il reste aujourd'hui la grande étape du passage en Conseil d'administration, et à titre non réglementaire, mais adapté au caractère un peu particulier de ce Parc, un passage en Conseil consultatif des TAAF le 9 avril prochain.

Sur la structure, nous avons clairement recherché tout au long de l'élaboration de ce document une cohérence et un maximum de lisibilité commune entre les deux plans de gestion des Parcs naturels marins de Mayotte et de Glorieuses.

Par ailleurs, des démarches se déroulent actuellement au sein de l'Agence pour essayer d'homogénéiser au maximum ces documents de plans de gestion des parcs naturels marins. Nous sommes donc partis sur un format identique à celui de Mayotte, mais aussi à ce qui se fait et ce qui se fera demain dans les autres parcs naturels marins.

Chaque orientation de gestion est déclinée de manière de plus en plus précise et opérationnelle en finalités, sous-finalités, objectifs de gestion, chaque objectif de gestion étant lui-même assorti d'un indicatif de suivi. L'idée est de se donner un objectif, de le faire, mais d'être en capacité à terme de voir si nous avons atteint ou non nos objectifs, ou *a minima*, si nous sommes au moins dans la bonne direction.

Pour chaque objectif de gestion, un certain nombre de pistes d'action sont déclinées selon les grandes catégories d'action qui sont prévues dans le Code de l'Environnement : action de connaissance, action de mise en valeur, action de protection et action de développement durable.

Evidemment, le plan de gestion n'est pas un document opposable aux tiers ???*(2.04.59), les pistes d'action ne le sont pas non plus, et les acteurs du milieu marin ne sont pas liés aux pistes d'action que nous avons prévues. Elles identifient simplement, au stade de la rédaction du plan de gestion, ce que l'on pense pouvoir être les bonnes actions à mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs.

Pour autant, si d'autres actions émergent au fur et à mesure de la vie du plan de gestion et que celles que nous avons prévues s'avèrent inadaptées ou impossibles à mettre en œuvre, cela ne pose pas de souci. Avec ce plan de gestion, nous sommes clairement sur un objectif de résultat de manière excessive, quels que soient les moyens mis en œuvre.

Vous avez un exemple opérationnel de déclinaison d'une orientation, avec une orientation sur le patrimoine naturel. La finalité est de préserver les habitats ; la sous-finalité, « *garantir le bon état de conservation des habitats encore peu étudiés* », se sous-décline en deux objectifs de gestion : « *acquérir de la connaissance sur les habitats méconnus* », puis « *assurer une préservation optimale des habitats sur la base des connaissances acquises* ».

C'est un exercice un peu formel. L'idée est d'arriver, au fur et à mesure des déclinaisons des orientations, sur des objectifs de plus en plus opérationnels que l'on arrive à qualifier, et sur lesquels on arrive à fixer un indicateur de gestion avec une valeur cible et des valeurs de référence.

De manière synthétique, nous avons au départ 4 orientations de gestion, qui ont été déclinées en 13 finalités, 34 sous-finalités, 52 objectifs de gestion, eux-mêmes suivis par 38 indicateurs.

C'était un peu la nouveauté par rapport au travail que nous avons pu faire sur le plan de gestion de Mayotte. Nous avons réussi, suite à nos réflexions sur ce que devait être un indicateur de suivi de plan de gestion, à limiter un peu le nombre d'indicateurs en mutualisant au maximum des indicateurs entre plusieurs objectifs du plan de gestion. Sur Mayotte, nous étions partis d'une centaine d'objectifs, déclinés en centaines d'indicateurs ; c'était et cela reste excessivement compliqué à mettre en œuvre. Nous sommes donc partis sur une démarche que nous avons souhaitée plus pragmatique et plus opérationnelle pour Glorieuses, à la lumière des enseignements que nous avons pu tirer de Mayotte.

Voici un visuel de ce que cela donne sur le document final, dont vous avez dû être destinataire dans le dossier de séance.

Vous avez la présentation de la finalité, de la sous-finalité, avec ensuite un tableau qui définit les objectifs à atteindre, et l'indicateur qui y est lié. Ensuite, autant que faire se peut, une déclinaison de cet indicateur identifie les différentes métriques qui le constituent. Le tableau d'en bas correspond, selon les 4 catégories d'action définies par le Code de l'Environnement, aux principes d'action que nous envisageons à ce stade, avec les partenaires et acteurs qui sont censés pouvoir les mettre en œuvre.

En ce qui concerne la mise en œuvre du plan de gestion, à Glorieuses comme dans les autres parcs naturels marins, le plan de gestion a vocation à définir les actions à mettre en œuvre, et non pas les actions que l'équipe du Parc a vocation à mettre en œuvre. Nous sommes bien sur la feuille de route de l'ensemble des usagers et des parties prenantes de la mer pour Glorieuses, et non pas sur la feuille de route de l'équipe du Parc. C'est quelque chose que nous ressasons à loisir, car c'est un point qui n'est pas forcément évident à intégrer.

Cela signifie clairement que le Parc, tant son Conseil de gestion que son équipe technique, n'a absolument pas vocation à se substituer à ces acteurs dans leur domaine de compétence. Nous pensons notamment pour Glorieuses à la collectivité des TAAF, aux structures de recherche scientifique, aux autorités compétentes en matière de réglementation et de contrôle, ou aux structures professionnelles ou associatives chargées de défendre les intérêts de leurs adhérents.

Cela signifie que le plan de gestion tel que nous le proposons a vocation à être mis en œuvre de manière opérationnelle par l'équipe du Parc, ainsi que par l'ensemble des acteurs qui sont partie prenante de la gestion du milieu marin dans leur domaine de prérogatives, mais également par la mise en cohérence de l'ensemble des documents de planification des politiques publiques mises en œuvre par rapport aux objectifs définis dans le plan de gestion.

Nous sommes vraiment sur trois volets d'action qu'il était important de rappeler, notamment dans ce contexte institutionnel un peu particulier qui existe à Glorieuses.

Pour ce qui concerne le Parc et l'équipe du Parc à proprement parler, sa part du travail s'articule autour de plusieurs types d'action possibles, que ce soit la mise en œuvre de mesures de suivi, de valorisation et de protection du milieu marin, l'accompagnement technique et financier de projets produits par le plan de gestion. Nous parlerons des subventions que peuvent accorder les Conseils de gestion de parcs.

Cela peut également passer par la proposition de mesures de toutes natures, notamment réglementaires, aux autorités compétentes. Nous parlions tout à l'heure des propositions des Conseils de gestion en matière de réglementation.

Il peut aussi s'agir d'actions de sensibilisation et de contrôle, la formulation d'avis, qu'il soit simple ou conforme quand un effet notable sur le milieu marin est présumé.

Voilà ce que va être le rôle du Parc dès que le plan de gestion pourra être validé de manière définitive. L'équipe du Parc, à l'instar des autres parcs, travaillera sur ces différents types d'action.

Je vais rentrer dans le contenu précis du plan de gestion, qui comporte plusieurs volets.

Le premier volet est un volet état initial qui a constitué la première partie du travail, indispensable parce qu'elle a permis de faire un bilan synthétique des connaissances. Ce n'était pas une mince affaire sur Glorieuses où se multiplient les structures de recherche et les programmes de recherche, mais où finalement la mise en commun et le rassemblement des informations et des données qui sont acquises n'est pas si évident. C'était une phase vraiment très importante pour être en capacité d'identifier les priorités, les lacunes, ce que devaient et

pouvaient être les objectifs du Parc, et d'éclairer de la meilleure manière possible le Conseil de gestion dans ses débats sur l'élaboration du plan de gestion.

Il est organisé sur 5 parties avec une présentation générale des Glorieuses, une présentation du contexte environnemental, une autre sur le patrimoine naturel, une autre sur les usages, et une dernière sur les menaces.

Ce travail a permis d'identifier des lacunes importantes sur certaines thématiques. Certains groupes taxonomiques ont été particulièrement peu étudiés, voire pas étudiés du tout, certains pourtant particulièrement emblématiques tels que les mammifères marins ou les requins.

Nous nous sommes aperçus qu'un certain nombre d'habitats étaient particulièrement peu étudiés. C'était notamment le cas des herbiers de phanérogames, alors qu'ils sont le support d'alimentation d'espèces rares telles que les tortues marines.

Nous avons un objectif de gestion de la pêche. Pour autant, le constat a été fait que les stocks des ressources halieutiques de Glorieuses étaient particulièrement peu étudiés et très méconnus. Là aussi, c'est un élément important dans la manière dont nous concevons les objectifs que l'on se fixe dans ce domaine.

Cela a également permis d'identifier le fait que malgré la succession d'équipes scientifiques et de programmes scientifiques, nous avons parfois beaucoup de mal à récupérer les données, à être en capacité de les valoriser, à être en capacité d'être sûr qu'elles sont valorisables. Cela a vraiment permis d'alimenter les réflexions sur l'orientation de la recherche scientifique, avec un objectif que le Conseil de gestion s'est fixé : celui d'être en capacité demain de pouvoir valoriser et bancariser l'ensemble des données produites sur Glorieuses dans le cadre des programmes scientifiques.

La partie état initial était jointe au plan de gestion.

Derrière cette partie état initial, nous avons le cœur du plan de gestion qui comprend la présentation des finalités et les objectifs de gestion. Compte tenu de l'absence d'habitants permanents et du nombre restreint d'usagers sur le territoire, nous avons évidemment des objectifs de gestion un peu particuliers pour un Parc naturel marin. Ils sont notamment axés sur la protection des écosystèmes marins et de la biodiversité, c'est une particularité de Glorieuses, avec un focus particulier sur les récifs coralliens, les herbiers, les mammifères marins et les tortues marines.

Pour autant, ce n'est pas un territoire qui est dénué de pression et dénué d'usage. Le Conseil de gestion s'est fixé un objectif clair, celui de chercher la durabilité des activités, certes, mais également d'aller jusqu'à l'exemplarité de certaines activités, en particulier lorsqu'on parle de pêche industrielle.

Cette vision globale que je vous dépeins de manière très résumée constituera la feuille de route du Parc pour les 15 ans à venir, sur la période 2015-2030.

Du point de vue du patrimoine naturel, il existe 4 finalités. L'une de ces finalités est explicitement dédiée à la protection des habitats, les habitats comme support de la biodiversité et comme support et garantie de la préservation des espèces. Nous avons deux habitats majeurs qui sont ciblés : les récifs coralliens et les herbiers de phanérogame. Nous sommes sur des objectifs directement parallèles à ceux que nous nous sommes fixés sur le Parc naturel marin de Mayotte.

L'un des objectifs porte sur les habitats méconnus, car nous constatons qu'un certain nombre d'habitats, pourtant *a priori* emblématiques et particulièrement intéressants en termes de support de biodiversité, sont absolument méconnus sur Glorieuses. Un certain nombre de

programmes scientifiques prévus en 2015-2016 vont pouvoir commencer à apporter des réponses. Pour autant, aujourd'hui, nous avons vraiment un problème pour essayer de caler les objectifs de gestion dans la mesure où nous ne savons pas exactement de quoi nous parlons. On se fixe déjà en premier lieu des objectifs de connaissance.

L'une des sous-finalités réaffirme la protection absolue à mettre en œuvre sur les eaux territoriales de Glorieuses. Actuellement, les eaux territoriales de Glorieuses font l'objet de restrictions réglementaires très fortes. Cela a été clairement réaffirmé comme devant perdurer par le Conseil de gestion au travers d'une sous-finalité dédiée.

Ensuite, une autre sous-finalité concerne la protection des espèces, espèces protégées, emblématiques, rares ou menacées, en ciblant sur les tortues, les mammifères marins, l'avifaune marine, et là encore, à l'instar de ce qui a été fait sur Mayotte, sur les espèces méconnues. En effet, nous avons des espèces emblématiques telles que les raies, les requins, dont on parle régulièrement, mais nous avons également des espèces qui sont beaucoup moins « médiatiques » et « médiatisables », dont nous savons qu'elles existent sur Glorieuses mais dont nous ne savons quasiment rien aujourd'hui. L'objectif est clairement de ne pas perdre la biodiversité avant d'avoir été sûr qu'elle était présente et de l'avoir connue.

La troisième sous-finalité du volet patrimoine naturel est la sensibilisation et la formation des acteurs et des usagers. On ne protège bien que ce que l'on connaît bien, encore faut-il que quelqu'un vous ait expliqué ce que vous alliez découvrir et ce que vous risquiez avec vos pratiques pour se donner les moyens de le protéger. C'est un objectif relativement transversal à tous les parcs naturels marins.

Il existe un point particulier sur cette orientation. De manière volontaire, à la fois dans la rédaction de l'orientation de gestion dans le décret de création, mais aussi dans le cadre des discussions du Conseil de gestion, l'ensemble des actions et des objectifs de contrôle et de surveillance ont été affectés à l'orientation patrimoine naturel. C'est un parti pris. A un moment donné, sur des objectifs transversaux entre les orientations, il faut bien les fixer quelque part. Le parti pris a été de dire que l'on surveille, on contrôle, et on pénalise pour protéger le patrimoine naturel. L'ensemble des actions de contrôle des pêches ou de contrôle des activités de tourisme ont été affectés à la partie patrimoine naturel.

La deuxième orientation porte sur la pêche professionnelle. Là encore, un parti-pris a été de dire que tout ce qui est activités de pêche non professionnelle, donc activités de pêche de loisir, qui se concentrent notamment sur le Banc du Geyser à la frontière avec la ZEE de Mayotte, sont traités dans la partie tourisme. En l'occurrence, on se concentre, sur la partie pêche professionnelle, sur les activités de pêche industrielle sur les ressources pélagiques, et sur les activités de pêche sur ressources récifales, notamment en provenance de Mayotte.

L'idée pour les ressources récifales est d'arriver sur une exploitation durable en adaptant l'effort de pêche, en préservant les capacités productives et reproductives, et en maintenant la fonctionnalité des zones d'intérêt halieutique.

Lorsqu'on parle de pêche professionnelle sur récif, cela exclut les barques en provenance de Mayotte qui ne seront jamais régularisables, ainsi que des embarcations qui, de toute façon, d'un point de vue strictement sécurité maritime, ne pourront jamais être habilitées à aller pêcher sur Glorieuses. On parle notamment des flottes de type palangrier, qui arrivent de Mayotte.

Tout ce qui est pêche illégale en barque qui arrive de Madagascar, de Mayotte ou des Comores est traité *via* la finalité sur le contrôle et la surveillance, car ce sont des activités qui ne pourront jamais être régularisées. On ne les traite pas dans ce domaine.

Ensuite, l'objectif sur la pêche des ressources pélagiques et les pêcheries industrielles est d'arriver non pas sur une durabilité de ces activités, mais sur un niveau d'exemplarité de ces activités, considérant que l'arsenal réglementaire dont disposent les TAAF permet d'aller au-delà de ce vers quoi on pourrait aller, sur d'autres territoires.

L'idée est déjà d'améliorer la qualité des données relatives à l'activité, améliorer la qualité et le nombre des données concernant cette activité afin de savoir exactement de quoi on parle, de réduire les rejets, les prises accessoires et les prises accidentelles, de le garantir pour mettre en œuvre les préconisations de la CTOI et les prescriptions des TAAF dans leur arrêté d'autorisation.

Sur la recherche scientifique, sur la base du constat qui a été fait de lacunes importantes de connaissances à la fois sur le patrimoine naturel et sur les usages, l'idée est de se donner un objectif : celui d'améliorer la connaissance de la biodiversité et des habitats en vue d'assurer leur conservation et leur valorisation.

Actuellement, sur les mammifères marins, espèces pourtant hautement emblématiques, on ne connaît quasiment rien, en tout cas pas grand-chose, sur Glorieuses. Si nous voulons gérer et envisager les bonnes mesures de gestion, il faut d'abord acquérir les connaissances qui nous permettront de savoir ce qu'il faut faire.

Sur les espèces particulièrement méconnues, nous nous sommes fixé des objectifs en deux étapes. La première étape est celle d'acquisition de connaissances, puis sur la base de cette acquisition de connaissance, de détermination des mesures de gestion adaptées.

L'idée est de favoriser la poursuite de programmes scientifiques – un certain nombre se déroulent déjà sur la ZEE de Glorieuses –, mais également de garantir en parallèle que ces programmes soient eux-mêmes exemplaires. On parle de la pêche exemplaire, du tourisme exemplaire. L'idée est que la recherche n'est pas une exception et doit aussi chercher cet objectif d'exemplarité dans les pratiques qu'elle met en œuvre.

L'état des lieux a permis d'identifier la nécessité d'assurer une meilleure valorisation et exploitation des données scientifiques. Sur certains programmes scientifiques, on s'aperçoit que les données sont parfois perdues ; on ne sait pas où elles sont, les rapports ne sont pas transmis. Au final, nous avons certainement une richesse importante en termes de données et de connaissances, mais qu'il est excessivement difficile de rassembler.

L'idée est que le Parc puisse être l'opportunité qu'aujourd'hui, l'ensemble des données produites et des connaissances acquises *via* ces programmes scientifiques sur le périmètre du Parc puissent bénéficier à la gestion. C'est un objectif clairement développé.

Il s'agit également d'assurer la coopération entre les acteurs, de décloisonner un peu, de dire que les scientifiques ne travaillent pas toujours qu'avec les scientifiques, mais qu'ils peuvent aussi travailler avec les gestionnaires. Il faut développer la coopération régionale, parce qu'un certain nombre d'enjeux sur Glorieuses sont purement de niveau régional, voire international. En effet, nous avons des espèces migratrices, et les pêcheries ne sont pas forcément des pêcheries françaises. Un certain nombre de questions se posent. Au niveau de la connaissance, si l'on veut connaître la pêche, les ressources halieutiques, la biodiversité, cela implique également de ne pas se concentrer sur sa ZEE, ou sur la ZEE voisine de Mayotte.

L'objectif suivant est que Glorieuses devienne un observatoire du fait de son isolement et de l'absence de présence permanente d'habitants, un observatoire pouvant servir sur le réchauffement climatique et sur la biodiversité dans les écosystèmes marins tropicaux.

L'objectif que se fixe le Conseil de gestion est d'arriver à pérenniser les stations de suivi qui sont en place, d'en augmenter le nombre, mais aussi, dans le cadre de nouveaux réseaux qui

ne seraient pas existants, notamment sur le réchauffement climatique, d'arriver à en lancer de nouveaux pour que Glorieuses, qui présente ce caractère exceptionnel, puisse véritablement servir de laboratoire de connaissances, à la fois sur des phénomènes globaux, mais aussi sur ce qui se passe dans les écosystèmes marins tropicaux.

La dernière orientation porte sur l'écotourisme, qui est encore assez peu développé à Glorieuses. Pour autant, il pourrait se développer demain.

L'idée est de faire en sorte qu'il soit le plus exemplaire possible en encadrant les activités, qu'elles se pratiquent de manière non sauvage comme c'est le cas actuellement. En effet, 99 % des entrées qui se font à Glorieuses ne font pas l'objet d'une autorisation. L'idée est donc de pouvoir encadrer l'accès, et de mettre en place des réglementations, pratique par pratique, qui soient adaptées à la sensibilité des milieux, ainsi qu'à leur capacité de charge. Cette notion de capacité de charge pose beaucoup de questions, car elle nécessite beaucoup de connaissances.

En tout cas, les activités que l'on peut voir aujourd'hui ne sont pas forcément celles que l'on verra demain. Il faut réussir à être suffisamment réactif pour anticiper tout cela et pouvoir prévoir des réglementations qui garantissent que toute activité est compatible avec la sensibilité des milieux, et assurer le suivi de ces activités.

Au-delà, nous cherchons aussi à avoir des usagers qui soient eux-mêmes écoresponsables. Cela passe par de la sensibilisation, par de la valorisation des bonnes pratiques. Ce peut être des bonnes pratiques labellisées, par exemple pour des professionnels, mais aussi la diffusion de chartes de bonnes pratiques auprès des plaisanciers.

L'un des objectifs est d'arriver à ce qu'ils s'inscrivent dans ces démarches écoresponsables par l'implication dans des réseaux de sciences participatives. Nous avons conscience qu'à Glorieuses, le nombre d'usagers fait que nous ne ferons pas beaucoup avancer la science avec les réseaux de sciences participatives des quelques usagers qui passent par la ZEE. Ceci étant, c'est presque autant un objectif de sensibilisation et d'implication qu'un objectif de production de données.

L'ensemble de ces objectifs et de ces finalités est traduit de manière cartographique dans la carte des vocations. La carte des vocations, de même que le plan de gestion, n'a pas de vocation réglementaire. Elle a vocation à illustrer de manière spatialisée, géographique, les enjeux et les objectifs que nous nous fixons, secteur par secteur, sur le périmètre du Parc.

La méthodologie d'élaboration de la carte des vocations a d'abord été d'établir pour chaque thématique – la pêche, la recherche, le patrimoine naturel – des cartes d'enjeux spatialisés où l'on essayait de voir où se situaient les enjeux les plus importants, les moins importants, ce qui posait souci, ce que l'on se donnait comme objectif. La superposition de ces différentes cartes thématiques a permis de produire la carte des vocations, que je vais vous montrer après une hiérarchisation des enjeux.

Ce que vous avez à l'écran vous montre que nous avons au final 4 vocations sur le plan de gestion de Glorieuses.

Le petit rond vert clair sur le Banc du Geyser correspond à la zone de protection du milieu marin en limitant les impacts anthropiques. Le souci de mutualisation et de cohérence avec le Parc naturel marin à Mayotte a conduit le Conseil de gestion à proposer pour le Banc du Geyser, qui est contigu avec le Banc de la Zélée sur la ZEE de Mayotte, une vocation identique.

La différence, c'est que pour le Parc naturel marin de Mayotte, c'est la vocation de plus forte protection. En gros, c'est notre zone de protection maximale sur Mayotte. Cela ne l'est pas sur

Glorieuses qui dispose d'une vocation de protection supérieure au niveau de l'archipel des Glorieuses.

Pour revenir au Banc du Geysier, nous recherchons la limitation maximale de tous les impacts anthropiques, voire la limitation ou l'exclusion, si possible, des usages anthropiques sur ces zones, avec un positionnement un peu particulier et une vigilance particulière du Conseil de gestion vis-à-vis de tout avis conforme qui pourrait être déposé sur ces zones.

L'archipel des Glorieuses, que vous voyez en vert foncé, correspond à une vocation de protection supérieure. En effet, nous avons déjà un statut réglementaire excessivement protecteur avec une interdiction de tout type de pêche dans les eaux territoriales de Glorieuses, une recherche d'exemplarité de toutes les activités de tourisme et de recherches qui s'y pratiquent. L'objectif affiché est celui de protection maximale de la biodiversité, avec aucun nouvel usage autorisé, le maintien de l'interdiction de la pêche.

Des débats ont eu lieu en Conseil de gestion pour savoir si les eaux territoriales de Glorieuses devaient être un sanctuaire, si l'on définissait une vocation sanctuaire. Cela aurait impliqué que l'on n'y permette plus les activités de tourisme, que l'on n'y permette même plus *a priori* des activités de recherche, dans la mesure où une zone sanctuaire implique que l'on limite au maximum, voire que l'on proscrie toute entrée humaine. Ce n'est pas le choix qui a été pris par le Conseil de gestion.

Nous restons donc sur une zone de protection très forte, mais qui autorise tout de même un certain nombre d'activités *a priori* peu impactantes, telles que la recherche scientifique ou le tourisme très strictement encadré. Aussi bien sur la zone vert clair que sur la zone vert foncé, nous sommes sur les zones où l'on priorise l'action de surveillance et de police pour le périmètre du Parc.

La grande zone jaune correspond à la zone de développement durable des activités maritimes dans le respect des écosystèmes. C'est la zone où se pratiquent notamment les activités de pêche thonière. Nous donnons un peu plus de souplesse aux exigences que nous avons sur les activités. Pour autant, nous sommes clairement sur une zone de protection relativement importante et les objectifs qui sont fixés sur la pêche et sur les ressources pélagiques seront assez explicites là-dessus, avec une recherche d'exemplarité des pratiques.

La spécificité de Glorieuses, c'est la zone que vous voyez en gris sur le Banc de la Cordelière. A ma connaissance, c'est une vocation qui n'existe ni en Iroise, ni à Mayotte, ni dans le Golfe du Lion ; c'est une vocation d'acquisition de connaissances.

Le Banc de la Cordelière est un banc récifal qui se prolonge plus largement dans la ZEE malgache, et que nous ne connaissons pas. Nous ne le connaissons ni sur les usages, ni sur la biodiversité, ni sur le patrimoine naturel. Nous aurions pu présupposer que les ressources et la qualité patrimoniale de ce banc étaient équivalentes à celles du Geysier et de Zélée, et nous aurions pu y affecter une vocation du type de celle du Banc du Geysier ; cependant, cela aurait été présumer d'un certain nombre de connaissances que nous n'avons pas.

Cela aurait peut-être aussi été un peu périlleux en termes institutionnels dans la mesure où ce banc est revendiqué par Madagascar. Le Conseil de gestion a souhaité afficher une vocation en se disant que le plan de gestion était pour 15 ans, qu'en 15 ans nous allions acquérir de la connaissance, et que dans 15 ans, sur un prochain cycle de gestion, nous serions en capacité de fixer une vocation adaptée qui ne soit pas uniquement basée sur du principe de précaution ou des présupposés sur ce que doit être la qualité patrimoniale de ce banc. Nous avons une vocation un peu particulière d'acquisition de connaissances.

Concernant les indicateurs, on se donne des objectifs, et il faut se donner les moyens de vérifier que nous les atteignons, ou du moins que nous sommes sur la bonne route. Comme dans tous les plans de gestion, nous avons essayé de fixer un certain nombre d'indicateurs les plus adaptés et les plus pragmatiques possibles.

En théorie, nous pouvons toujours produire des indicateurs. En pratique, produire des indicateurs que l'on arrive à alimenter tous les ans, et qui soient capables de montrer simplement la complexité des phénomènes, est un travail beaucoup plus compliqué.

On s'y frotte au quotidien à Mayotte. On a commencé à s'y frotter à Glorieuses avec sa spécificité relative au fait qu'on n'est pas sur le terrain. En tout cas, même si nous y sommes un peu plus demain qu'aujourd'hui, nous n'y serons certainement pas au quotidien. L'acquisition de données pour alimenter les indicateurs rencontre cette difficulté supplémentaire.

Nous avons vraiment eu une démarche de recherche de pragmatisme. Nous avons pu avoir des échanges avec le Conseil Scientifique qui jugeait certains indicateurs peut-être un peu trop simplistes. Être trop simpliste ou être trop ambitieux, au risque de ne pas pouvoir alimenter d'indicateurs, est le difficile équilibre que nous avons commencé à rechercher dans le travail sur les indicateurs, et que nous essayerons de finaliser en 2015.

Dans le plan de gestion, pour chacun des objectifs, a été fixé ce que nous estimons devoir être l'indicateur et les métriques ayant vocation à l'alimenter. Le travail continue et sera complété par un tome complémentaire du plan de gestion qui recueillera l'ensemble des protocoles, des métriques, ainsi que des seuils et des cibles de ces indicateurs.

La difficulté à laquelle nous sommes aussi confrontés à Glorieuses est qu'au vu du manque de connaissances initiales, nous avons beaucoup de mal à définir les valeurs de référence, c'est-à-dire vers où nous voulons aller, mais par rapport à quelle situation de référence : si c'est celle d'aujourd'hui ou celle d'hier, sachant que généralement, on ne connaît ni celle d'aujourd'hui ni celle d'hier. Cela ajoute quelques difficultés, mais c'est intellectuellement intéressant.

J'ai terminé le balayage du plan de gestion.

Je vais juste dire quelques mots sur les avis que nous avons reçus.

Pour ce qui est de l'avis des autorités militaires, elles ont été saisies le 5 mars et ont répondu de manière très rapide le 18 mars avec un avis globalement favorable, avec quelques remarques de détail sur des rectifications de vocabulaire, de références réglementaires. L'ensemble des remarques de ce type sera évidemment pris en compte. Les autorités militaires ont demandé d'adapter certains principes d'action au vu de dispositifs militaires préexistants dont nous n'avions pas forcément ou insuffisamment connaissance. Là encore, il n'y a pas de problème pour rectifier. Il y a également quelques ajouts. Ce sont vraiment des remarques de forme qui ne poseront pas de souci et qui seront intégralement prises en compte.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Si vous en avez terminé, j'ai deux remarques rapides.

Tout d'abord, vous avez ici un remarquable exemple de la biodiversité administrative française. Ce sont des territoires de rêve pour des gens qui ont connu l'administration puisqu'il n'y a pas d'habitants, pas de protestations, pas de manifestations, pas de comités revendicatifs d'aucune sorte. Tout va bien, le règne végétal étant plus agréable que le règne des hominidés supérieurs.

Ensuite, sur un sujet plus sérieux, vous avez cité la question de l'incertitude supposée des limites internationales. La commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale a

constitué une mission à cet égard, dont vous ne serez pas surpris d'apprendre que je suis l'initiateur et le co-rapporteur, qui a pour effet d'examiner et de passer en revue l'ensemble des questions de limites internationales géopolitiques par rapport à cela.

J'ai une autre remarque. Imaginons que sur cette zone des Glorieuses, nous n'ayons pas de projet de parc marin ou de parc marin. Que pourrions-nous faire, nous, France, pour affirmer notre souveraineté sur cette zone ? Rien. Nous n'allons pas faire passer trois bateaux par jour dans la zone. Nous n'avons pas les moyens de faire ce que font nos partenaires et amis chinois en mer de Chine du Sud, c'est-à-dire de mettre des moyens absolument incommensurables pour assurer leur revendication sur cette mer.

Nous, pour 43 000 km² et environ 150 000 € par an, nous occupons finalement le terrain au plan juridique, au plan de l'étude etc. D'une manière ou d'une autre, j'avais trouvé une formule, qui vaut ce qu'elle vaut, consistant à dire que c'était le meilleur moyen et le moins cher pour préserver notre bien et affirmer notre droit. Encore une fois, sur une zone comme celle-là, si nous n'avions pas le parc marin, qu'aurions-nous comme outil pour dire que nous sommes là, que nous revendiquons etc. ? Nous n'en aurions aucun.

Ce sont des remarques rapides, au-delà du fait qu'il faut tout de même admirer le travail qui a été réalisé, dont la présentation témoigne de manière très claire.

Y a-t-il un représentant de l'Etat-major de la Marine ? Pouvez-vous donner ou résumer votre avis ? Il a déjà été donné en partie, mais vous pouvez compléter.

M. de la BURGADÉ.- L'avis du chef d'Etat-major de la Marine est favorable sur le projet, quelques petites remarques de forme sont demandées à titre d'ajustement, puisqu'il n'y a rien sur le fond.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Le Conseil Scientifique, s'il vous plaît.

M. RIDOUX.- Merci, monsieur le Président.

Merci, Julie, pour cette belle présentation du plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses.

Le Conseil Scientifique a examiné le projet de plan de gestion lors de sa réunion du 3 février 2015.

Les documents dont nous disposions étaient constitués de la description de l'état initial, du plan de gestion et des cartes de vocation que vous venez de voir, des fiches descriptives des indicateurs qui, à ce moment, me semble-t-il, n'avaient pas été soumis à l'approbation du Conseil de gestion. Cela fait partie des choses qui seront faites ensuite, ou peut-être que cela n'a pas lieu d'être soumis au Conseil de gestion, mais ce n'est pas très important. Nous avons également un tableau récapitulatif de déclinaison des finalités de gestion en indicateurs.

Nous avons procédé comme nous procédons habituellement, c'est-à-dire que nous avons partagé la lecture des documents entre tous les membres du Conseil Scientifique en fonction des compétences de chacun. Puis nous avons rassemblé les notes de lecture, commentaires, remarques de tout le monde dans une annexe à cet avis.

Comme dans les cas précédents, nous avons fait cette annexe pour stimuler et permettre le dialogue avec l'équipe du Parc. Je remercie vivement l'équipe du Parc d'avoir utilisé ces éléments, ces remarques, ces commentaires ou ces questions, que vous retrouvez dans un tableau qui vous a été distribué. Il apporte des éléments de réponse, parfois des explications ou des propositions de modification. En tout cas, c'est dans l'esprit d'échanges que nous aimons avoir avec les parcs. Je remercie Julie d'avoir pris en charge ce travail.

L'avis a pour objectif d'évaluer le plan de gestion proposé par le Parc naturel marin des Glorieuses, et de formuler quelques recommandations à l'attention de l'Agence des aires marines protégées et de l'équipe technique du Parc, notamment dans le contexte des relations particulières entre ce Parc des Glorieuses et le Parc naturel marin de Mayotte qui est, comme nous l'avons vu, contigu à celui des Glorieuses.

D'une manière générale, le Conseil scientifique a beaucoup apprécié l'importance et la qualité du travail réalisé par l'équipe du Parc pour préparer ce plan.

L'organisation en chapitres, « Patrimoine naturel », « Pêche durable », « Observations scientifiques », « Ecotourisme », correspond aux 4 orientations de gestion, ce qui facilite la compréhension.

Sur le contenu, l'ensemble des documents fournis, principalement l'état initial et le plan de gestion, constitue une synthèse considérable et de grande qualité sur le sujet et une consultation agréable.

Certains thèmes reviennent de manière un peu répétitive. Cela peut être lié à certains choix de construction pouvant engendrer un peu de redondance. C'est notamment le cas sur le thème de l'isolement géographique de l'archipel, sur celui de son peuplement humain intermittent, sur son statut réglementaire particulier sous le régime des Terres australes et antarctiques françaises et sur son état de conservation jugé proche de l'état initial, mais ayant pourtant déjà subi un certain nombre de dommages historiques jugés parfois irréversibles, en particulier sur certaines colonies d'oiseaux, certains éléments du patrimoine sur les îles, mais aussi certains stocks halieutiques.

Les différents documents évoquent de manière parfois ambiguë – mais c'est peut-être parce que la réalité est complexe – les enjeux de conservation du territoire.

Nous avons alternativement l'idée que le territoire du Parc naturel marin des Glorieuses serait un site dans un remarquable état de conservation, mais qu'il aurait été profondément modifié par certaines activités. Le territoire serait éloigné de tout, mais tout de même exposé au trafic maritime et à la pollution pétrolière. C'est curieux. Le territoire bénéficierait d'un arsenal réglementaire exigeant en matière d'environnement, mais serait néanmoins le lieu de nombreuses pratiques illégales souvent non déclarées. Les actions de surveillance scientifique seraient limitées par les difficultés d'accès, mais de nombreux usagers pénètrent dans le territoire avec des moyens nautiques légers. Enfin — et cela été souligné par vous, monsieur le Président —, le territoire n'a pas d'habitants, mais il a de nombreux usagers majoritairement inconnus et probablement souvent clandestins.

La proximité et la contiguïté avec le Parc naturel de Mayotte sont des atouts permettant la mise en commun des moyens et une cohérence technique entre les plans de gestion des deux parcs, malgré des différences administratives.

En conclusion, le Conseil Scientifique considère que le plan de gestion proposé par l'équipe du Parc naturel marin des Glorieuses constitue une base technique solide pour encadrer son action.

Il encourage une gestion réellement concertée entre le Parc des Glorieuses et celui de Mayotte, qui dépasserait les différences administratives entre les deux territoires et qui prendrait en compte de manière plus opérationnelle le contexte social, notamment le grand nombre d'usagers non recensés, diffus et souvent clandestins qui utilisent cette zone, pour lesquels je pense qu'une réponse uniquement réglementaire ne permettra pas d'agir opérationnellement.

Voilà, monsieur le Président. Merci encore à l'équipe du Parc pour sa présentation.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Par rapport à l'avis du Conseil scientifique, des réponses du Parc marin ont été fournies, ainsi que des propositions de modifications à apporter au plan de gestion, de manière à répondre aux préoccupations du Conseil Scientifique.

Lorsque je vous demanderai d'approuver le plan de gestion, nous tiendrons pour acquis que les modifications proposées par le Conseil Scientifique ont été incluses dans le document. Vous voterez donc sur un document modifié tenant compte des propositions du Conseil Scientifique, telles que traduites dans le texte des propositions de modifications à apporter au plan de gestion.

Quelles sont vos observations ?

M. AYMERIC.- Je voudrais d'abord saluer la qualité de ce travail, qui nous a été présenté de façon très détaillée.

J'avais déjà évoqué la question des moyens lors de précédents Conseils, mais je souhaiterais y revenir.

Vous l'avez dit, monsieur le Président, cette zone du sud de l'Océan Indien est celle qui subit, au sein de la ZEE française, la plus forte pression. Immigration clandestine, pêche illégale, problèmes de délimitation, développement économique dans le canal du Mozambique, la pression est très forte.

Nous avons eu une réunion interministérielle, il y a deux ou trois semaines, sur le sujet. La préfète des TAAF était présente, et nous étions en visio-conférence avec le préfet de la Réunion. Nous sommes face à une situation de diminution des moyens, et nous avons du mal à faire face à la pression habituelle des moyens.

J'ai eu par exemple les chiffres de l'immigration clandestine à Mayotte : sur janvier et février, ce sont environ 1 400 immigrants clandestins sur ces deux mois. Cela vous donne une idée de la pression, plus la pêche illégale.

Ma question est de savoir s'il existe des moyens dédiés du Parc, pour gérer par exemple les intrusions dans la zone, ou si l'on fait appel aux moyens de l'Action de l'Etat en Mer, que je suis chargé de piloter. Si tel est le cas, il faut le dire car les moyens diminuent. Il faudrait donc d'abord le programmer en organisant une réunion avec le préfet de la Réunion et la préfète des TAAF, afin de voir comment nous pouvons programmer les moyens.

Au jour d'aujourd'hui, quels sont les moyens ? Existe-t-il des moyens dédiés ? Si ce n'est pas le cas, avez-vous pris contact avec les moyens locaux, avec la Réunion et la préfète des TAAF, afin de voir les moyens qui pourraient être consacrés à ces missions ?

M. L'HOSTIS.- Je félicite également les auteurs pour la qualité de ce travail.

J'aimerais une précision qui me semble extrêmement importante sur le point 15 de l'avis du Conseil scientifique. Je considère que l'interpellation faite par le Conseil Scientifique est insuffisante, puisque le Conseil scientifique s'interroge sur la forte pression de prospections pétrolières dans les eaux des Glorieuses.

Je remarque d'ailleurs que le Conseil de gestion du Parc répond de manière beaucoup plus large sur un périmètre qui n'est pas suffisamment précisé à mes yeux. Je lis : « ajout d'une piste d'action visant à demander l'interdiction des exploitations et prospections minières sur le périmètre du Parc naturel marin ». Je souhaite que ce soit beaucoup plus précis. J'imagine que vous faites référence à tout ce qui relève du Code minier. Dans ce cas, il vaut mieux le dire.

J'insiste sur deux points. Tout d'abord, une nouvelle commission est mise en place sur la réforme du Code minier faisant suite à la commission Tuot, qui avait fait un excellent travail à

nos yeux, pour nous, France Nature Environnement. Un nouveau travail est en cours sur le Code minier, et ce Code minier pourrait donc être modifié dans le cadre de ce plan de gestion.

J'aimerais donc savoir si vous faites référence au Code minier et aux activités qui sont gérées par le Code minier. Si tel est le cas, ce Code minier pouvant changer, je souhaite que vous soyez très vigilants vis-à-vis des évolutions que cela pourrait avoir sur le Parc des Glorieuses.

Ensuite, toutes les activités d'extraction ou de prédation ne sont pas obligatoirement intégrées dans un Code minier. Là aussi, j'ai besoin d'un certain nombre de précisions. Heureusement, vous ne vous en tenez pas qu'à la prospection pétrolière. Je pense que tout ce qui est recherche en matière d'énergies fossiles est concerné, et bien au-delà, notamment la recherche minière, voire en matière de ressources génétiques. Je ne sais pas exactement ce à quoi vous faites référence, car il arrive que l'on parle de minerai, y compris en faisant allusion à des ressources organiques. C'est un peu complexe et je souhaiterais que vous soyez très précis, car demain, ce pourrait être des brèches offertes à des activités pouvant être fortement dommageables pour ce Parc marin.

Merci beaucoup.

M. ROMITI.- Je sais que les industriels et Orthongel ont été associés par décret. J'espère que vous les avez bien intégrés avec vous. En effet, c'est la présence de la France, des armements français, premier registre avec pavillon, avec des marins payés au statut de marin.

J'insiste par rapport aux autres bateaux que nous avons en concurrence : des efforts énormes ont été réalisés sur les DCP. Nous travaillons sur des DCP biodégradables.

Dans les ZEE, la présence de grosses unités, c'est-à-dire des navires de plus de 100 mètres de long, permettra aussi d'occuper l'espace et de venir à l'appui de la présence française dans le canal du Mozambique, qui est convoité.

Moi-même, j'ai une mission, pour laquelle je vais à Mayotte. Je vais créer le Comité régional des pêches de Mayotte, avec une structure qui va être difficile à mettre en place, mais qui permettra de séparer la pêche professionnelle, la pêche de loisirs et celle de braconnage. Il existe une forte pression de la part de pays européens présents là-bas, comme l'Espagne qui a une forte pression dans le Mozambique avec un nombre de DCP.

Les DCP sont bien encadrés. Nous avons fait le nécessaire et le savoir-faire empirique de la profession, par rapport aux scientifiques par exemple, a permis certaines choses. On mettait des filets sur les DCP. Vous avez les DCP naturels. Il suffit de tendre les filets et d'en faire une aussière ronde ; cela a le même effet, et plus aucune tortue ne se prend dedans. Vous voyez à quoi nous pouvons arriver grâce à la science et au savoir-faire empirique de la profession.

J'insiste beaucoup sur cette présence de nos bateaux de la pêche hauturière qui va être intégrée. Je vous remercie de les avoir intégrés. Je pense qu'ils vous apporteront beaucoup, car vous serez *de facto* intégrés au Congrès mondial du thon rouge, que ce soit à l'ICAT ou aux RUP, grâce à notre présence.

Merci.

Mme GAUTHIER.- J'ai deux remarques visant à essayer de rendre le document plus compréhensible. J'ai travaillé seulement sur le tableau, et non pas sur les 200 pages. Je voulais remercier toute l'équipe de l'Agence, le Conseil de gestion et le Conseil Scientifique, car je trouve que c'est un très beau plan de gestion.

En ce qui concerne la pêche, il me semble qu'il serait plus clair de dire que nous allons d'abord assurer le respect de la réglementation, puis adapter l'effort de pêche, c'est-à-dire se

mettre au rendement maximum durable, et ensuite, sur des habitats ou des écosystèmes particuliers que sont les écosystèmes benthiques profonds, aller plus loin pour limiter l'effort de pêche, y compris au-delà du RMD. En tout cas, c'est comme cela que je comprends les trois items qui sont dans le point 1.1 « *adapter l'effort de pêche* ».

Par rapport à ce que vient de dire M. Romiti, est-ce vraiment sans objet de garantir les pratiques de pêche écoresponsables dans cette zone, si l'on s'intéresse notamment à la capture de mammifères marins ou d'albatros d'Amsterdam ? Je ne sais pas, je ne suis pas compétente. Je trouve qu'il est peut-être un peu dommage de dire que c'est sans objet.

En ce qui concerne le tourisme, c'est uniquement une question de forme, mais il y a un peu d'ambiguïté. On parle « d'écotourisme » à certains endroits et « d'activités de loisir et de tourisme » à d'autres. Je trouve que ce n'est pas très clair. Il serait bien d'essayer de mieux différencier ce qui était fixé dans les orientations de gestion du décret : d'une part l'encadrement des pratiques touristiques, et d'autre part l'accompagnement du développement d'un écotourisme.

Dans les indicateurs, on parle de « fréquentation écotouristique ». Par ailleurs, on parle « d'opérateurs touristiques ». Peut-être y a-t-il un peu de relecture à faire de ce point de vue, afin d'être bien clair sur le fait que l'on parle à la fois de tourisme et d'activités de loisir, et que l'on veut par ailleurs développer l'écotourisme. C'est de la présentation, mais pour les indicateurs, c'est important pour savoir ce que l'on veut mesurer.

Merci.

M. ROMITI.- Au Comité national, nous développons du « pescatourisme ». C'est une pêche artisanale qui emmène deux ou trois personnes, selon la sécurité de l'embarcation. Lorsqu'on part sur un lagon, il faut voir les conditions météo.

Mais tant qu'il n'y a pas de structure professionnelle, tant que le Comité régional ne sera pas mis en place, nous ne pourrons pas faire la différence entre les pirogues qui sont enrôlées et celles qui ne le sont pas. Cela va vraiment être un costume sur mesure, pour faire une pêche durable et responsable. Même les hauturiers sont dans une pêche durable et responsable.

Je vous ai parlé de l'ICAT, des RUP. Je vois que vous secouez la tête, mais les quotas de thon sont bien définis et tout est encadré. N'oubliez pas que les Comores ne sont pas très loin. Vous avez un pays qui a investi en ce moment. Ils vont sortir plus de 300 bateaux en plastique ; le représentant de Mayotte ne m'aurait pas contredit. Ils vont être mis à la disposition de pêcheurs qui ne sont pas formés et qui vont venir piller les côtes. Il nous faut donc une présence française très responsable et inscrite au RMD.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres observations ?

Nous avons toute une série de questions extrêmement importantes, que je vais classer en quatre catégories afin que vous puissiez répondre, et chacun donnera son avis : les questions portant sur les moyens ; les questions réglementaires, notamment sur les prospections pétrolières etc. ; les questions institutionnelles, notamment le lien avec le Parc marin de Mayotte ; enfin, naturellement, des questions de fond, précises, posées par les uns et les autres.

Madame, pouvez-vous répondre à ces quatre catégories de questions, dans l'ordre que vous voulez ? Ensuite, chacun pourra donner une nuance sur les différentes réponses.

Mme MOLINIER.- Je vais les prendre dans l'ordre.

Sur la question des contrôles, nous avons une sous-finalité explicite par rapport à la mobilisation des moyens de l'Action de l'Etat en mer, qui consiste à s'appuyer sur

l'organisation de l'Action de l'Etat en mer pour la surveillance des eaux du Parc. Cela n'exclut donc pas que nous puissions développer un jour des moyens de contrôle en propre au Parc marin de Glorieuses.

Pour autant, il est clair qu'au vu des difficultés d'accès et des distances dont il est question, nous nous appuierons un maximum sur l'Action de l'Etat en mer, qui est membre et donc présent au Conseil de gestion, et qui a largement contribué aux ateliers de travail sur la surveillance. Je crois même que la rédaction de la sous-finalité est une proposition émanant directement du représentant de l'Action de l'Etat en mer.

Sur l'association à la fois de la préfète des TAAF et du représentant de l'Action de l'Etat en mer de la Réunion, tout au long de l'élaboration du plan de gestion, cet objectif a été clairement affiché et perçu par les représentants de l'Action de l'Etat en mer, qui ont bien signalé que les moyens étaient une question difficile, aussi bien pour eux que pour d'autres services.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Il n'est pas exclu, dans les projets des parcs, le cas échéant, et en fonction des moyens qu'il y aura – car il faudra bien que les moyens augmentent à un moment ou à un autre, quand on a 43 000 km² –, d'avoir éventuellement quelques moyens autonomes ?

Mme MOLINIER.- Non, ce n'est pas exclu.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous sommes bien d'accord.

Existe-t-il des possibilités d'utiliser des moyens satellitaires ou des moyens modernes dans des zones comme celle-là ? C'est une question naïve.

M. AYMERIC.- Il y en a déjà dans l'Océan Indien.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Très bien. Nous passons à la suite des réponses.

Mme MOLINIER.- Je passe à la remarque n°15 du Conseil Scientifique, qui soulignait la vigilance à avoir sur la forte pression de prospection pétrolière. Je ne sais pas si vous êtes tous au courant, mais nous avons une actualité particulière au Parc naturel marin de Glorieuses : c'est le dépôt d'une demande de prospection préalable en vue de recherche d'hydrocarbures sur le périmètre du parc marin. Cela a été une surprise que des maîtres d'ouvrages envisagent de faire de la prospection et donc de l'exploitation pétrolière sur un périmètre de parc naturel marin.

Ce sera le premier gros avis du Conseil de gestion du Parc cet, *a priori*, un avis conforme dans la mesure où Mme le préfet des TAAF a saisi le Conseil de gestion pour avis conforme.

Cette demande est arrivée avant la validation par le Conseil de gestion du 26 janvier. Même si intellectuellement, c'est une démarche un peu particulière de relire son projet finalisé au regard de l'actualité, cela a été l'occasion pour le Conseil de gestion de se rendre compte que les rédactions proposées dans le plan de gestion n'étaient peut-être pas suffisamment précises et précautionneuses pour que l'on puisse être en capacité de réagir à la hauteur des enjeux face à ce type de demande, d'où la proposition du président du Conseil de gestion d'ajouter une piste d'action.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, une piste d'action n'a pas de valeur réglementaire ; néanmoins, cela a le mérite d'être transparent vis-à-vis des maîtres d'ouvrage potentiels sur la volonté du Conseil de gestion, qui est clairement de ne pas voir autorisée de prospection industrielle de type pétrolière ou recherche d'hydrocarbures sur le périmètre du parc naturel marin.

Nous pouvons comprendre que vous jugiez la rédaction de la piste d'action pas suffisamment claire ou ambitieuse – je ne sais pas dans quel sens vous vous positionnez.

La grande difficulté, rappelée par le Commissaire du Gouvernement en séance du Conseil de gestion, et à juste titre, est de dire que le Code de l'Environnement, le Code minier ou le législateur autorisent de manière large ce type de prospection ou ce type d'exploitation sous un certain nombre de conditions, y compris dans un parc naturel marin, et qu'il n'est pas dans les prérogatives du Conseil de gestion d'aller plus loin que le législateur.

C'est ce qui explique une rédaction de piste d'action consistant à dire que nous, Conseil de gestion, souhaitons aller vers l'interdiction de ce type d'autorisation, mais nous ne pouvons pas écrire ce qui était proposé initialement, d'interdire les prospections minières ou les exploitations.

La rédaction peut laisser un petit sentiment d'inachevé, mais elle a le mérite d'être transparente et d'afficher clairement le positionnement du Conseil de gestion, sans remettre en cause les prérogatives du législateur et sans dépasser celles du Conseil de gestion.

M. CRESSENS.- Cette question, et celle de la pêche, sont deux questions centrales. C'est ce qui nous a le plus occupés pour l'approbation du plan de gestion.

Comme nous l'avons dit tout à l'heure, le plan de gestion, dans un Conseil de gestion, n'a pas une majorité. Un certain nombre d'entre nous auraient souhaité apposer l'interdiction, ceux du milieu scientifique, et même les pêcheurs. Nous avons peut-être pu le faire passer à la majorité mais en tant que président du Conseil de gestion, comme tout ce qui était décidé, était décidé à l'unanimité, nous avons préféré écouter nos collègues qui avaient la compétence, et prendre une écriture qui n'était pas une écriture d'interdiction, mais une écriture spécifiant que l'on demandait l'interdiction.

De plus, cela nous permettait d'avoir l'ensemble des plans de gestion, et cette mesure qui était prise à l'unanimité.

Pour ce qui est de la pêche, nous avons aussi largement travaillé sur les dispositifs de concentration de pêche. Autant il est vrai qu'il existe des entreprises françaises comme Orthongel, avec qui le travail est extrêmement intéressant, autant malheureusement dans cette zone de l'Océan Indien, nous avons plusieurs dizaines de milliers de dispositifs de concentration de poissons qui passent.

Nous parlions d'ambivalence : nous sommes loin, mais nous sommes surexploités. Nous n'avons pas d'habitants permanents, mais nous avons des illégaux. Il est vrai que dans ce dilemme, nous avons tout de même réussi à travailler de manière extrêmement intelligente. Tout le monde s'est écouté. Nous avons finalement réussi à trouver des propositions qui convenaient à tout le monde et qui permettaient à tout le monde de valider. L'enjeu est très fort.

Il faut absolument que tout ce qui dépend des missions régaliennes puisse être fait. Il est donc extrêmement important que l'Action de l'Etat en mer soit dotée, car on ne protégera pas cet espace avec des beaux projets, des belles recherches scientifiques, si nous n'avons pas une présence.

Sur le territoire terrestre, les TAAF avaient déjà mis les îlots en réserve. Nous avons eu un gros impact humain au moment de l'occupation humaine puisque l'espace terrestre a été très modifié, mais l'espace marin récifal est en très bon état. Néanmoins, les derniers travaux de l'IRD portaient sur les pêcheries illégales sur récifs.

Les Mahorais, les Comoriens et les Malgaches viennent pêcher parce qu'ils n'ont plus rien chez eux. Le contexte est aussi là. Ils ont trop surpêché dans leur zone. Je vous rappelle que ces gens viennent avec des barques, des moteurs Yamaha et 1 200 litres de carburant sur le bateau sur lequel ils font leur feu et consomment leur poisson. Ce sont des bateaux bombes,

des bateaux naufrages. Les gens qui font cela ne le font pas de gaieté de cœur, mais parce qu'ils n'ont plus de ressources chez eux. Ils viennent donc chercher leurs ressources plus loin avec de grands dangers.

C'est un espace où la présence française est extrêmement importante. On ne peut se rendre sur l'espace qu'avec les moyens de la Marine nationale ou avec les moyens aéroportés, ou avec le Marion Dufresne actuellement.

C'est dommage que dans ta présentation, on ait vu que l'on avait un peu abandonné l'idée d'avoir un bateau multi-usages. Nous regrettons que les différents secteurs français de l'administration française n'aient pas réussi à avoir un portage commun pour un bateau multi-usages, qui nous aurait permis d'être un peu plus présents sur la zone. Nous voyons les moyens de la Marine baisser et cela nous inquiète. Un bateau, cela coûte très cher.

M. AYMERIC.- Sur le bateau multi-usages, vous avez raison de souligner la question. Il s'agit des fameux B2M. A la suite du dernier CIMER, une commande de 3 B2M a été effectuée. C'est le ministère de la Défense, la Marine nationale, qui a passé cette commande. Il y a une option pour un quatrième B2M.

Une question se pose ensuite. Même pour les trois premiers commandés, il n'était normalement pas prévu de les mettre dans l'Océan Indien. Cependant, tout cela peut être réévalué en fonction des besoins. Ce qui est certain, c'est que 3 B2M ont été commandés et qu'un quatrième le sera éventuellement, mais ce n'est pas encore sûr. Vous faites bien de soulever la question, merci.

M. LECA.- Je souhaite apporter une précision. Les Îles Eparses sont des îles éloignées de tout ; cependant, celle qui est la moins éloignée de tout, c'est Glorieuses, car ce n'est pas si loin que cela de Mayotte. Quand on regarde les Eparses du point de vue de la Réunion, c'est très compliqué car il faut faire le tour de la Réunion par le nord ou par le sud pour aller à Glorieuses.

Lorsque l'on est à Mayotte, il ne faut pas oublier que des plaisanciers, le week-end, vont de Mayotte aux Glorieuses. Ce n'est pas une île aussi éloignée et aussi éparsée que cela. Il faut bien avoir cela à l'esprit. Lorsque l'on parle par exemple de Juan de Nova, c'est éloigné de tout.

Néanmoins, Glorieuses n'est pas une île perdue au milieu de rien. Je le répète, le week-end, des personnes vont de Mayotte à Glorieuses, sur les récifs du Geyser, faire de la pêche sous-marine, de la chasse sous-marine, ou vont éventuellement plus au nord lorsqu'ils ont un peu plus de temps. Nous ne sommes pas dans quelque chose de complètement perdu au milieu de l'océan.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je reviens un instant sur un point qui a été évoqué. Il y a le problème des moyens. Comme disait Brillat-Savarin, un dessert sans fromage est une belle femme à qui il manque des dents. En l'occurrence, si on parle d'un parc marin sans bateau, il y a quelque chose d'antinomique dans les termes. C'est ma première remarque.

Ma deuxième remarque porte sur la recherche pétrolière. Rappelons le droit et le fait. Le fait, c'est que la prospection pétrolière en mer suppose des canons émettant des ondes à extrêmement basses fréquences, mais avec une amplitude considérable. En effet, je vous rappelle qu'il s'agit de faire de l'effet sur les couches du substrat marin à une profondeur suffisante afin d'y détecter des différences dans la réponse, la diagraphie, indiquant la densité et par conséquent, la présence de masse aqueuse ou gazeuse.

J'aime autant vous dire, même si je ne suis pas spécialiste de la question, que si vous utilisez cela dans un certain périmètre, vous verrez que tout mammifère marin aura de gros problèmes

d'oreilles. D'ailleurs, tout individu de la race *homo sapiens* aura également des difficultés considérables à entendre après cela. Des fréquences extraordinairement basses avec des amplitudes pareilles, ce n'est pas rien.

C'est donc un phénomène de prospection qui est potentiellement extraordinairement dommageable pour la faune. C'est clair, il faut le rappeler.

D'après ce que vous me dites, la préfète des TAAF a considéré, à juste titre, que c'était un avis conforme.

Je crois qu'il ne faut pas dire que l'on interdit tout *a priori*. Il est toujours très difficile de prévoir quel sera l'appareil de prospection et quel sera son effet. Il n'y a pas que la prospection du substrat à des fins de recherche de carburant. Il peut également y avoir des aspirations de nodules, beaucoup de choses.

A tout le moins, que tout dispositif et toute campagne de prospection soit soumis à l'avis conforme du Comité de gestion, qui va juger non pas en fonction de l'intérêt que cela peut présenter, mais en fonction du risque que cela présente ou du dommage que cela peut imposer à la biodiversité de la zone, me paraît être quelque chose de fondamental. Là-dessus, il faut être extrêmement clair. Si nous ne précisons pas ces choses à ce stade, nous n'aurons pas à porter un jugement.

Pierre Leca a peut-être une idée sur le sujet.

M. LECA.- C'est juste un complément. Les ondes acoustiques peuvent être nocives à une certaine distance, à tel point que le Parc naturel marin de Mayotte a demandé à porter aussi un avis sur cette prospection pétrolière qui se passe de l'autre côté de la frontière marine, entre les deux Parcs.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Il se trouve qu'en milieu liquide, les ondes vont très loin, nous le savons, pour un certain nombre de phénomènes, y compris de surface comme le tsunami.

Avons-nous, de la part de l'administration de l'Agence, une position claire et juridique sur le fait qu'un Comité de gestion peut s'opposer ou non à des mesures de prospection qui sont à l'évidence, non pas un risque, mais un dommage certain sur une grande partie de la faune, pour ne pas dire la totalité ?

Avons-nous d'ailleurs des études précises à ce sujet ? Ce que je dis est intuitif, mais il n'est pas nécessaire d'être un grand scientifique pour savoir que des émissions de très grande amplitude à 5 ou 10 Hz, cela fait mal par où cela passe.

Mme MILLOT.- Si je peux me permettre, nous avons demandé, lors de précédents permis, de mener des travaux en étroite liaison avec l'Ifremer. Pour l'instant, dans l'ensemble des études qui ont été menées, nous n'avons aucune démonstration d'impact, mais c'est une chose sur laquelle nous sommes vigilants.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Les gens qui font de la prospection pétrolière de cette manière sont obligés de faire des programmes, j'aime autant vous le dire. Si un être humain plonge, ce sont des choses extrêmement violentes.

M. LAROUSSINIE.- Je ne sais plus si c'était l'année dernière ou il y a deux ans : l'Agence a émis un avis assez défavorable à une demande de prospection de l'Ifremer aux Antilles. Après, nous pouvons avoir un débat technique sur la question.

Pour essayer de répondre à la remarque du Président, le plan de gestion ne peut pas édicter une réglementation en interdisant quelque chose. Il peut néanmoins émettre un souhait. Je sais que les commissaires du gouvernement sont assez sourcilleux là-dessus, et je comprends les

remarques qui ont été faites pour Glorieuses. Nous avons eu les mêmes dans le Golfe du Lion. Nous aurons toujours les mêmes. Je dirais que le plan de gestion, lui, n'interdit pas, mais il peut tout de même souhaiter interdire. C'est mon appréciation juridique du fait.

On joue sur le vocabulaire, mais ce n'est pas parce que l'on va dire interdire que le plan de gestion va, de fait, devenir une réglementation. A l'inverse, ce n'est pas la peine d'amoinrir les formulations lorsque l'on a voulu dire interdire. C'est une opinion de technicien.

C'est l'autorité qui délivre l'autorisation qui décide si elle considère que l'on est dans un cas d'avis conforme et donc, à ce moment, qu'elle sollicite l'avis du Conseil de gestion à ce titre. Un jour, elle se trompera, il y aura un contentieux et donc un peu de jurisprudence. Pour le moment, nous n'avons pas été confrontés à ce cas. Cependant, des échanges ont pu avoir lieu entre équipes de l'Agence ou entre autorités de ministère, pour essayer de recalculer les cas où il y avait avis conforme.

Je me souviens, au tout début du Parc marin d'Iroise, de l'histoire du banc de Kafarnao. Le Conseil général des mines avait considéré, dès les toutes premières autorisations, que l'on était dans un cas d'avis conforme. Ce n'était pas l'autorisation de prospection qui posait un problème, mais le fait qu'elle allait déboucher sur quelque chose qui, immanquablement, aurait un effet notable. Il valait donc mieux demander, dans le cadre de l'avis conforme, dès le début, plutôt que d'attendre la fin et de découvrir qu'il y avait un problème.

De fait, cette histoire avait conduit à un avis favorable sous réserve d'un certain nombre d'exigences en matière d'études d'impact. Depuis, ce dossier est mort-né. Des compléments d'études ont été apportés et l'industriel, de lui-même, a abandonné le projet. C'était bien que le Conseil de gestion ait pu prévenir à l'avance, qu'il ait dit qu'à ce jour, sur la prospection, il n'avait pas de problèmes, mais qu'il voulait savoir telle et telle chose, parce que le moment venu, il conditionnerait un avis à ces éléments.

Nous ne sortirons pas facilement de la question de l'avis conforme. Je constate avec surprise qu'après bientôt une dizaine d'années, nous n'avons toujours pas eu de contentieux sur ces questions. Finalement, nous ne gérons pas trop mal la question de savoir si nous sommes dans un avis conforme ou non. Je pense que si l'on se manquait, une partie civile se ferait connaître et critiquerait la décision de l'autorité.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT. - Je rappelle qu'il y a la nécessité de pouvoir donner un avis conforme en amont pour éviter, le cas échéant, qu'une activité soit dommageable, suite à la prospection. Toutefois, dans le cas d'espèce, ce que je pense dommageable, à tout le moins à risque, c'est la prospection elle-même, par le biais d'émissions d'ondes acoustiques en mer avec des fréquences extrêmement basses et une amplitude considérable.

Je rappelle que cette amplitude doit être telle qu'elle arrive à traverser des couches sédimentaires puis rocheuses dans le substrat marin. J'aime autant vous dire qu'il faut y aller « franco ». Ce n'est pas une vague vibration, sinon elle n'aurait pas d'effet.

Ensuite, la réponse du sonar permet de faire une diagraphie sur le substrat marin. Ce n'est quand même pas innocent et bénin. C'est quelque chose de vraiment conséquent sur le plan physique avec, en outre, le fait que les ondes en milieu aqueux se répandent à des distances tout à fait considérables. Cela, c'est sur le fond.

Sur la forme et le droit, je vous donne une petite opinion juridique ; elle en vaut une autre. Il me paraîtrait surprenant qu'une jurisprudence indique un jour que c'est un avis simple, et qu'il n'y a pas lieu de tenir compte de l'avis émis par le Conseil de gestion d'un parc marin pour savoir quelle activité on a le droit d'effectuer ou non. Ce n'est plus la peine de faire des parcs marins si à la fin, on demande leur avis, mais que l'on se fiche de leur avis, même si l'activité

en question est destinée à détruire une partie notable. Cela ne tient pas la route un instant sur le plan du droit.

Au-delà du fait que c'est un avis conforme ou non conforme, si l'avis est négatif, cela interdit *a priori* de délivrer une autorisation. Même si c'était un avis simple, dès lors que cet avis considérerait que cela priverait de sa raison d'être le parc, sa protection etc., le fait de ne pas avoir tenu compte de cet avis, même simple, dans le cadre d'une autorisation, vicierait cette autorisation. Je vous le garantis.

Ce n'est pas pour rien que l'on demande des avis et que cela a une portée. Beaucoup d'avis simples ont une portée juridique tout à fait considérable, sinon on ne s'enquiquinerait pas à les demander.

Dans le cas d'espèce, puisque nous avons fait un parc, il y a tout de même une forte suspicion d'avis conforme, sinon cela n'a pas de sens. Je crois que là-dessus, nous aurions intérêt à consulter, à avoir une doctrine bien établie. Ce n'est pas la peine de se fatiguer à faire des parcs si l'on peut y faire à peu près n'importe quoi, du moment que l'on a vaguement demandé un avis. Tout cela n'a pas de sens. Ce ne serait pas la peine de faire des parcs partout, d'autant que nous n'avons pas les sous pour les gérer. J'insiste sur ce point, et je pense que le Conseil d'administration devrait également insister dessus.

En ce qui concerne le problème de la prospection, celle-ci peut aussi être clandestine. Des gens peuvent venir comme cela. Cependant, cela coûte extraordinairement cher de faire ces campagnes, et ce n'est pas un clandestin sur une barque qui peut porter les engins. Si vous avez déjà vu ces engins, vous savez qu'il faut des sous pour les acheter et les faire fonctionner.

Il faut également tout un dispositif d'écoute qui est extrêmement considérable, avec une batterie d'ordinateurs afin de traduire cela dans des graphiques exploitables. Ce n'est pas rien. Ce ne sont donc pas des clandestins qui vont s'amuser à faire cela. Ce sont des gens qui, éventuellement, viendront un jour, peut-être sans autorisation, juste pour voir et faire une écoute. Cela s'est déjà produit, cela peut arriver. Après, ils savent bien qu'ils ne peuvent exploiter. Ils peuvent se dire qu'ils ont des cartes géologiques, qu'ils peuvent juste faire quelque chose de très discret, parce qu'ils sont dans une zone contiguë.

Avez-vous d'autres observations sur l'ensemble des sujets abordés ?

Un point n'a pas été souligné. Rappelons-le car nous en avons déjà parlé ici. Comment se passe la relation institutionnelle avec le Parc marin de Mayotte ?

M. CRESSENS.- A la création du Parc des Glorieuses, le décret a prévu que le président du Parc marin de Mayotte siège au Conseil de gestion. Cela se passe bien. Nous avons de très bonnes relations avec le président, qui est malheureusement absent aujourd'hui. Il a voté à l'unanimité le plan de gestion du Parc des Glorieuses.

A l'inverse, le président du Parc des Glorieuses n'est pas invité au Parc de Mayotte. Quand le Parc de Mayotte a été créé, il n'y a pas eu la réciprocité puisque le Parc des Glorieuses n'existait pas. Nous avons d'excellentes relations entre les deux Conseils de gestion.

Ce qui est plus délicat, ce sont toujours les relations entre les collectivités territoriales qui sont spécifiques. Concernant les compétences, comme l'a rappelé Julie, il est très difficile pour un parc marin de ne pas éveiller la susceptibilité des autres services de l'Etat – car c'est une question d'Etat à Etat, nous l'avons aussi vu à Mayotte. Ce sont ces susceptibilités qui sont plus difficiles à gérer. En tant que président du Conseil de gestion – le président du Conseil de gestion de Mayotte rencontre un peu les mêmes problèmes que moi –, il s'agit davantage

d'arriver à faire en sorte que les services de l'Etat ne se mettent pas à faire les petits coqs l'un face à l'autre.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT. - C'est aussi un problème de biodiversité considérable et de comportement zoologique extrêmement intéressant.

Avez-vous d'autres observations ?

Nous allons considérer, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, que le texte sur lequel je vous demande de vous prononcer intègre effectivement les propositions de modifications arrêtées d'un commun accord, suite à vos observations du Conseil Scientifique, ainsi que les propositions de révisions et de modifications qui ont été formulées par la Marine nationale et par la Défense. Nous considérons que le texte sur lequel nous votons inclut ces modifications.

Par ailleurs, il me semble que l'avis, tel qu'il doit être formulé, doit également inclure un certain nombre de remarques importantes qui ont été faites au cours de cette discussion.

S'agissant des moyens, il y a l'idée qu'émet le Conseil d'administration selon laquelle il serait indispensable de pouvoir soit disposer d'un moyen de navigation animé par le Parc lui-même, soit d'avoir l'assurance de pouvoir utiliser un moyen de navigation adapté de l'Etat qui, pour le moment, n'existe pas sur la zone.

Je rappelle que c'est un décret qui crée le Parc et que par conséquent, il faut être logique. Si l'on décide de faire un parc de 43 000 km², on se doute bien que l'on ne peut pas y aller en pédalo, et qu'il faut donc autre chose. Je n'ai rien contre le pédalo et cela me ferait beaucoup de bien d'en faire, mais il se trouve que ce n'est pas suffisant.

S'agissant de l'autre observation qui a été formulée, il me semble que notre avis doit rappeler certaines choses qui nous paraissent indispensables dans un parc marin.

Par rapport aux activités, qu'elles soient de prospection ou autres – encore une fois, la prospection n'est pas neutre, elle met en œuvre des mécanismes physiques qui peuvent être en eux-mêmes très dommageables –, il faudrait que les avis qui sont demandés soient des avis conformes, dès lors qu'ils ont pour conséquence une modification ou une altération sensible de la biodiversité, de la qualité, de tout ce dont le parc a la charge. Si l'on dit que cela va avoir un effet sensible, mais totalement mineur, cela n'a pas d'importance. Si l'on voit bien que cela peut avoir un effet majeur, contraire à l'objet même du parc, il faut bien en tenir compte.

Même dans le cadre d'un avis simple, on rappelle que le droit prévoit qu'un avis simple n'est pas anodin, puisqu'un avis simple négatif peut vicier l'acte qui est pris sur la base de cet avis simple. C'est absolument classique.

Pour faire une comparaison, dans les sites inscrits, si vous avez un avis simple de l'architecte des Bâtiments de France, une juridiction peut parfaitement déclarer illégal un permis de construire au motif qu'il n'a pas suffisamment pris en compte l'avis simple de l'architecte des Bâtiments de France.

Ces questions mériteraient, si vous en étiez d'accord, de figurer dans notre délibération. Nous n'avons pas le temps de les formuler complètement et je m'exprime très maladroitement, mais elles me semblent traduire le débat que nous avons eu sur ces sujets.

Nous sommes d'accord là-dessus.

Dans ces conditions de modification des dispositions et d'avis qui porteraient à la fois sur les moyens et les remarques que nous avons formulées sur les avis, je vais soumettre à l'approbation le plan de gestion.

(Il est procédé au vote. Le plan de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses est approuvé.)

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Le plan de gestion est donc adopté, avec les remerciements de l'Agence pour tous ceux qui y ont travaillé.

8 – Délégations du Conseil d'administration aux Conseils de gestion des Parcs naturels marins du Golfe du Lion, d'Arcachon et des Glorieuses pour fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers pour certains types d'opérations définies aux plans de gestion, rendre des avis sur les demandes d'autorisation d'activités et sur les projets de schémas de mise en valeur de la mer

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous partons maintenant sur un certain nombre de questions peut-être moins extraordinaires.

Monsieur le directeur, je vous laisse la parole.

M. LAROUSSINIE.- Plus précisément, ce sont les délégations habituelles pour les Conseils de gestion.

Sur l'avis conforme, il s'agit justement de déléguer au Parc naturel marin d'Arcachon, qui a enfin un Conseil de gestion – nous pouvons donc lui déléguer –, l'avis sur les schémas de mise en valeur de la mer.

En revanche, il y a une erreur dans le dossier. Nous avons également inscrit Glorieuses. Il s'avère qu'il est peu pertinent d'envisager un schéma de mise en valeur de la mer à Glorieuses. C'est inopérant. Nous l'avons retiré, mais des documents sont restés dans votre dossier, nous en sommes désolés.

Enfin, pour les parcs marins qui ont un plan de gestion, il y a une autre délégation qui est la possibilité d'attribuer des concours financiers. Il s'agit de déléguer cela pour le Parc marin du Golfe du Lion. Nous le ferons la prochaine fois pour les Glorieuses. Nous le faisons à un Conseil d'administration d'écart minimum. Nous avons approuvé Glorieuses aujourd'hui, la délégation sera faite la prochaine fois.

Ce sont les délégations que nous vous proposons d'adopter pour les Conseils de gestion.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations pour ces délégations ?

(Non)

Est-ce que quelqu'un s'y oppose ?

(Non)

(Les délégations du Conseil d'Administration aux Conseils de gestion des Parcs naturels marins du Golfe du Lion et d'Arcachon sont adoptées.)

9 – Délégation au Bureau pour rendre un avis sur les projets de modification des décrets de création des Parcs naturels marins de Mayotte et du Golfe du Lion

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous avons également une délégation, cette fois-ci au Bureau du Conseil d'administration de l'Agence, pour rendre un avis sur les projets de modification des décrets de création des Parcs naturels marins de Mayotte et du Golfe du Lion.

M. LAROUSSINIE.- Le Conseil d'administration donne un avis sur les créations de parcs naturels marins, donc aussi sur les modifications. En l'occurrence, il s'agit de modifier les compositions de Conseils de gestion pour s'adapter à des réalités.

Comme vient de l'exposer le président du Parc marin de Glorieuses, il s'agit d'ajouter le président du Parc marin de Glorieuses à Mayotte.

Dans le Golfe du Lion, une ou deux entités ont disparu depuis l'apparition du décret, il faut les remplacer. La proposition est que cela ne vienne pas devant le Conseil d'administration, mais que ce soit traité par le Bureau, dans la mesure où cela ne concerne que ces ajustements de composition.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Pas d'opposition ?

(Non)

(La délégation au Bureau pour rendre un avis sur les projets de modification des décrets de création des Parcs naturels marins de Mayotte et du Golfe du Lion est adoptée.)

10 – Colloque AMP : point d'avancement

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous passons maintenant à un point extrêmement rapide du Colloque sur les aires marines protégées.

M. LAROUSSINIE.- Je vous renvoie à la note qui est dans votre dossier, que je ne vais pas présenter.

J'attire votre attention sur une seule chose. Nous avons placé ce colloque dans l'idée d'une évaluation de l'avancement de la stratégie pour les Aires Marines Protégées. Nous voulons réaliser une sorte d'évaluation du réseau tel qu'il est en place aujourd'hui. Nous allons bientôt vous solliciter pour vous proposer de travailler avec nous, pour faire partie d'un groupe de travail afin d'accompagner cette évaluation. Attendez-vous donc à recevoir un message à ce propos.

Pour le reste, la préparation du colloque avance bien. Nous avons une vingtaine d'ateliers, et des animateurs pour tous les ateliers. Nous commençons à voir comment va se dérouler la table ronde, l'introduction, la conclusion. Nous en reparlerons plus en détail au Conseil d'administration de début juillet.

11 – Point d'information sur l'organisation du séminaire biogéographique Natura 2000

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- De même, voici un point d'information sur l'organisation du séminaire biogéographique Natura 2000.

M. LAROUSSINIE.- Là aussi, nous vous avons remis une note. C'est un événement assez important au niveau européen. C'est la France qui l'organise. C'est le séminaire où l'on fait le point sur Natura 2000 en mer à l'échelle européenne. Il se déroulera à Saint-Malo. Nous faisons l'organisation pratique, et c'est bien évidemment sous la tutelle du ministère et de la commission qu'est organisée cette manifestation.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Vous êtes donc informés.

12 – Approbation de la subvention versée à l'Amicale du personnel

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous devons approuver la subvention versée à l'Amicale du personnel. La remarque nous avait été faite que nous ne l'avions pas fait approuver par le Conseil d'administration.

M. LAROUSSINIE.- Cette subvention doit être approuvée annuellement, vous la voyez donc tous les ans. Nous n'en avons pas changé les termes. Nous nous adaptons simplement au nombre d'adhérents d'une année sur l'autre.

(La subvention versée à l'Amicale du personnel est approuvée.)

13 – Questions diverses

• *Compte-rendu de la délégation accordée par le Conseil d'administration aux Conseils de gestion des Parcs naturels marins d'Iroise et de Mayotte pour fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers pour certains types d'opérations définies au plan de gestion*

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Nous passons au compte rendu de la délégation accordée par le Conseil d'administration aux Conseils de gestion des parcs naturels marins d'Iroise et de Mayotte pour les critères d'attribution. Tout cela ne pose pas de problème. Je crois qu'il y a une note.

M. LAROUSSINIE.- Il y avait des délégations pour l'attribution de concours financiers. La remarque nous a été faite qu'il fallait rendre compte au Conseil d'administration de l'utilisation de ces délégations. Vous avez donc dans le dossier un tableau qui récapitule comment ont été utilisées les subventions dans les Parcs marins de Mayotte et d'Iroise, qui sont les deux seuls qui pouvaient en attribuer jusqu'à maintenant.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Dont acte.

• *Point sur la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité*

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Maintenant, un point sur la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité. Je vous laisse la parole.

M. RUIZ.- Merci, monsieur le Président.

Je peux dire quelques mots sur l'état d'avancement des discussions, dans le cadre du projet de loi biodiversité qui prévoit dans le Titre III la création d'une Agence française pour la biodiversité, dont Olivier Laroussinie est le préfigurateur, avec une équipe qui pourra compléter les travaux qui sont conduits dans ce cadre.

Pour ce qui est de l'état d'avancement de la loi biodiversité, elle est passée en première lecture à l'Assemblée Nationale il y a une dizaine de jours. Pour le moment, le calendrier prévisionnel n'est pas connu. Même le Premier ministre a dit qu'il souhaitait que le projet de loi de biodiversité soit adopté d'ici l'été, mais ce sera certainement difficile. En tout cas, l'objectif est d'ici la fin de l'année, avec la création de l'Agence française pour la biodiversité dans la foulée d'ici la fin de l'année.

Cela a été une discussion importante puisqu'il y a eu 1 574 amendements – vous voyez l'ampleur des débats –, avec quelques éclairages sur des modifications.

Le Titre I concerne les grands principes de modernisation, des principes concernant la biodiversité avec l'introduction d'un objectif d'absence de perte nette de la biodiversité. Cela renvoie à la démarche « éviter, réduire, compenser » de l'ensemble des projets. Le principe de solidarité écologique a été renforcé. Un principe de complémentarité a été adopté par amendement entre l'environnement, l'agriculture et la sylviculture, et qui rejoint des grands principes de type prévention, pollueur-payeur, etc.

Le Titre II concerne l'évolution de la gouvernance en matière de biodiversité, avec la création d'un Comité national de la Biodiversité et d'un Conseil national de la Protection de la Nature (CNPN). C'est le même intitulé que le CNPN actuel, mais il sera composé d'experts nommés en tant que tels, avec l'introduction d'une modification puisque ces comités pourront s'autosaisir sur les questions qu'ils estiment importantes. Une place renforcée pour l'outre-mer a également été introduite dans ces comités.

Le Titre III, c'est l'Agence française pour la biodiversité, avec une augmentation du nombre de membres puisqu'il y a 44 membres, 5 représentants des 5 bassins écosystémiques ultramarins. Il est question de créer des délégations territoriales. Je passe rapidement, Olivier en dira deux mots. Les missions de l'Agence se sont également un peu étoffées. Je pense qu'il y reviendra.

Ce qui est important, c'est un amendement gouvernemental qui a étendu le périmètre d'intervention des Agences de l'Eau. J'en ai parlé tout à l'heure, je n'y reviens pas, mais c'est important en termes de financements.

Il y a également la question du rattachement des établissements publics, avec une ouverture. En effet, le rattachement était limité aux établissements publics du Code de l'environnement ; en l'occurrence, cela a été élargi à l'ensemble des codes.

Je rappelle que le rattachement est le fait qu'un établissement public mette en commun des moyens avec un autre établissement public qui, pour le coup, rend des services auprès de cet établissement.

La loi a prévu d'office un rattachement des parcs nationaux à l'Agence française de la biodiversité. Cette dernière rendra donc un certain nombre de services auprès des parcs nationaux, mais d'autres cas peuvent exister.

Le Titre IV renvoie à toute la question du partage des avantages de la biodiversité. Cela concerne beaucoup les territoires ultramarins. Cela a été un peu modifié, avec une simplification sur les questions de recherche et sur la question des collections.

Le Titre V concerne les espaces et espèces protégés, avec des dispositions sur les parcs naturels régionaux. C'est essentiellement du terrestre, donc je passe assez rapidement. Ludovic complétera sur la partie marine.

Des dispositions ont été renforcées sur les questions de compensation des atteintes à la biodiversité, avec des moyens qui sont introduits dans la loi, sur le fait qu'un maître d'ouvrage qui a besoin de réaliser des actions de compensation pourra signer des contrats avec des propriétaires de terrain. Il pourra également faire appel à des obligations réelles environnementales pour des compensations à longue durée, et faire appel à des prestataires. Tout un certain nombre d'outils concrets sont introduits dans le texte de loi sur les questions de compensation.

La notion d'espace de continuité écologique est une notion introduite dans le Code de l'urbanisme, mais qui est rattachée au Code de l'environnement au travers de la Trame verte et bleue.

Voilà pour l'essentiel.

Il y a un Titre VI sur le paysage, mais je passe rapidement.

Ludovic peut certainement compléter sur les aspects plus spécifiquement marins.

M. SCHULTZ.- Cette loi comporte une dimension marine et littorale assez large, avec un certain nombre de mesures. Je ne les détaillerai pas toutes.

Je reviens tout de même sur la création de l'AFB qui, en elle-même, est significative de la prise en compte du milieu marin. En effet, au sein de cette Agence vont désormais cohabiter l'Agence des aires marines protégées et l'ONEMA, ce qui donne un signe fort sur le rapprochement de la politique de l'eau et de la politique de conservation des milieux marins. Cela se traduit ainsi concrètement dans la loi et dans l'organisation des acteurs qui conduisent ces politiques publiques dans le continuum écologique terre-mer.

C'est en soi une mesure importante, avec le corollaire qu'a évoqué José tout à l'heure, c'est-à-dire l'extension du champ d'intervention des Agences de l'eau, qui devrait permettre une mutualisation des moyens et la mobilisation des moyens des Agences de l'eau au bénéfice des politiques en faveur de la préservation des milieux marins. C'est en partie la clé de voûte du futur dispositif.

D'autres mesures sont à souligner. Parmi elles, il y a la création par la loi des zones de conservation halieutiques. Il s'agit d'un nouvel outil spatial de préservation des milieux marins, conçu autour de l'idée du service environnemental rendu par les écosystèmes. L'idée est de protéger un certain nombre de zones fonctionnelles, en l'occurrence des zones fonctionnelles halieutiques, des frayères, des nourriceries, des couloirs de migration d'espèces, contre les effets de certaines activités incompatibles avec la préservation de ces sites. C'est l'un des éléments importants de la loi en ce qui concerne les milieux marins.

La loi va également renforcer les aires marines protégées comme outil de la préservation des écosystèmes, comme outil contribuant au bon état des ressources halieutiques.

La loi va aussi permettre un encadrement renforcé des activités déployées sur le plateau continental et dans la zone économique exclusive, complétant en cela les régimes d'encadrement déjà prévus, notamment dans le Code minier, mais qui ne couvraient pas certaines activités nouvelles telles que les énergies marines renouvelables. On complète l'ordre juridique pour mieux couvrir ces activités.

La loi crée également un lien entre la biodiversité, notamment la biodiversité marine, et la lutte contre le changement climatique, avec l'adoption dans le cadre de la loi d'un programme territorialisé de protection de 75 % des coraux outre-mer et de 55 000 hectares de mangrove.

Je note par ailleurs l'extension de la liste des espèces marines protégées au large, cétacés, tortues et certains oiseaux, au-delà de la zone des 12 milles.

L'action du Conservatoire du littoral va être renforcée du fait de la loi, en facilitant notamment la dévolution au Conservatoire du littoral de certaines propriétés.

La loi va introduire des dispositions pour une gestion intégrée du trait de côte, en permettant la cartographie du littoral et en favorisant une gestion intégrée du trait de côte.

Le dernier point que je souligne porte sur l'introduction d'une disposition dans la loi visant à interdire le rejet des eaux du ballast. Cette disposition contribuera notamment à lutter contre les espèces invasives.

D'autres dispositions existent, mais je ne rentrerai pas dans le détail. Vous avez l'essentiel sur ce sujet.

M. LAROUSSINIE.- Pour apporter un rapide complément, l'examen du projet de loi n'a pas vraiment apporté de modification par rapport à la question de l'intégration de l'Agence des aires marines protégées dans la future AFB. Il y a eu un déverrouillage sur la mission recherche qui permettrait de financer de la recherche, y compris dans le domaine marin. Ce qui a pu être modifié ne nous impacte pas directement.

Le Bureau du Conseil national de la mer et des littoraux s'est mobilisé pour accompagner la préfiguration. Nous avons un rendez-vous entre préfigureurs et représentants du Bureau dans deux semaines. Il y a donc une mobilisation assez forte pour que le côté maritime de la future Agence française pour la biodiversité soit bien identifié, fonctionne, et s'intéresse vraiment à la mer. Des témoins dans la salle pourraient renchérir là-dessus.

Nous avons, dans le processus de la préfiguration, un moment important de concertation qui aura lieu à Strasbourg les 21 et 22 mai. Les invitations devraient partir d'ici deux semaines. Un appel à contribution devrait être lancé à la mi-avril.

Je souhaite tout de même vous dire un petit mot sur le chantier social, puisque nous sommes en Conseil d'administration ; nous nous intéressons donc aussi aux équipes qui vont être intégrées.

Ce chantier social avance bien sur un élément qui concerne surtout les personnels de l'ONEMA et encore assez peu les cas particuliers des personnels de l'Agence des aires marines protégées. Je suis bien évidemment attentif à cela. Nous faisons remonter les situations particulières, d'être un organisme qui n'est pas sur liste dérogatoire et dont plus de la moitié de l'équipe est contractuelle. C'est forcément une particularité que nous ne partageons pas avec les autres établissements qui vont être intégrés, et que nous essayons de faire reconnaître par la Direction des ressources humaines du ministère.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Avez-vous des observations sur ces différents états d'avancement ?

Personnellement, j'en ai deux ou trois.

Tout d'abord, sur le calendrier, je suis rouge de confusion et je n'ai pas la pourpre cardinalice, car j'avais dit que je deviendrais cardinal si cela passait en mars, et c'est passé en mars. Comme vous le voyez, le pape ne m'a pas appelé pour m'élever à cette dignité, et il a d'ailleurs bien fait.

Il est remarquable que ce soit passé en mars. Cela signifie que, quelles que soient les difficultés législatives, c'est une loi qui sera votée de manière certaine à la rentrée au plus tard.

Par conséquent, cela permettra que l'Agence française pour la biodiversité démarre effectivement au 1^{er} janvier 2016. C'est important, car cela permettra un démarrage serein en début d'année, avec des mesures juridiques ayant été prises avant. Au 1^{er} janvier 2016, ce sera vraiment le démarrage de l'AFB.

S'agissant des quatre ou cinq points qui avaient été retenus par le Conseil d'administration de l'Agence, il y a eu des progrès. Il faut rester attentif au fait qu'il faut suivre. Comme l'a dit Olivier Laroussinie il y a un instant sur un point essentiel, il y a eu des progrès, mais tout n'est pas parfait.

En substance, s'agissant des personnels, comme je l'avais fait remarquer en Commission de l'Assemblée Nationale, il y avait une tendance à ne s'intéresser qu'aux personnels numériquement les plus nombreux, c'est-à-dire les personnels de l'ONEMA.

Nous insistons beaucoup pour que les personnels de l'Agence, avec toute une série de particularités, se voient ouvrir un certain nombre de perspectives. Encore une fois, nous n'avons jamais exigé que tout soit réglé à la date de création de l'Agence, mais ce Conseil avait dit qu'il souhaitait que des perspectives soient ouvertes, que des choses soient déjà faites, etc.

Je souhaiterais, monsieur le préfigurateur, que lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration, nous puissions vraiment faire le point là-dessus. Maintenant, il ne faut plus nous en promettre, mais peut-être nous en donner un peu afin de voir les choses clairement.

S'agissant des moyens, l'excès de fonds de roulement de l'ONEMA, c'est-à-dire ce que l'ONEMA a en fonds de roulement au-delà de son besoin, c'est le budget de l'Agence. Il ne faut pas faire des efforts énormes de masse pour arriver à ce que la fonction maritime au sein de l'AFB soit prise en considération.

Sur l'Agence de l'Eau, ce que vous dites est très bien. Cela étant, je souligne aussi qu'entre-temps, on a fait quelques ponctions sur les Agences de l'Eau au motif qu'elles sont très riches. Par conséquent, cela leur sera peut-être un tout petit peu plus difficile.

Sur la représentation de l'outre-mer au sein de l'AFB, il y a des progrès tout à fait sensibles. C'est tout de même la moindre des choses puisque la biodiversité est essentiellement outre-mer.

Sur le modèle de gouvernance des aires marines protégées, l'idée est claire que nous conservons le mode de gouvernance des aires marines protégées tel qu'il est.

Maintenant que nous commençons à y voir clair, il serait bon que l'on nous fasse un point écrit pour regarder, par rapport à l'avis qui était très détaillé du Conseil d'administration, ce qui est acquis et ce qui est encore à suivre. Honnêtement, nous avons un bilan relativement positif. Il y a eu deux ou trois énervements, quelques cris, mais dans l'ensemble, cela s'est finalement très bien passé.

Avez-vous des observations autres par rapport à ces différents points ?

A ce jour, nous n'avons pas le calendrier du Sénat.

M. RUIZ. - Mi-juin. C'est la rumeur.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT. - A l'Assemblée, cela reviendra soit très vite, soit début septembre, mais en tout cas suffisamment tôt pour assurer que les mesures réglementaires et les applications seront prises afin de connaître un vrai démarrage au 1^{er} janvier 2016.

Y a-t-il des questions que vous souhaitiez aborder ?

(Non.)

M. FRISONI.- Excusez-moi, monsieur le Président, il y a un petit point d'information supplémentaire au Conseil d'administration. Une fiche a été distribuée.

M. LAROUSSINIE.- Je vais en parler rapidement.

La dernière fois, nous avons eu un échange autour de la réserve naturelle de l'Iroise et du Parc naturel marin d'Iroise. Nous avons suggéré qu'un retour d'expérience soit fait, en y associant Réserves naturelles de France.

Nous vous avons remis un papier co-signé, du moins à double entête Réserves naturelles de France et Agence des aires marines protégées, pour dire que nous avons bien engagé ce travail. Nous devrions normalement vous présenter en juillet un rapport réalisé conjointement avec RNF sur la question.

Cette fois, Président, je crois que nous avons épuisé l'ordre du jour.

M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.- Je vous remercie. La séance est levée.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 54.)